Comment comprendre le Coran?

écrit par
Mohammed Ben Jamil Zeino

traduit par
Abu AbdAllah Mohammed al Maghrebi

Editions Al Boukhari

Au Nom d’Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,

Louange à Allah, nous Le louons, Lui implorons soutien et pardon, et nous Lui demandons protection contre notre propre mal. Préserve-nous du châtiment de nos mauvaises actions.

J’atteste que seul Allah mérite qu’on L’adore, l’Unique sans associé, et j’atteste que Mohammed est Son serviteur et messager.

Certes, Allah le Très Haut fit descendre le Coran glorifié sur les gens, pour qu’ils l’apprennent, méditent dessus et le mettent en pratique; Allah le Très Haut a dit :

< [Voici] un Livre que Nous avons fait descendre sur toi, chargé de bénédictions, afin qu’ils méditent sur ses versets et que les doués d’intelligence réfléchissent ! > [38:29] et Allah a rendu facile sa compréhension pour celui qui veut en tirer profit, Allah le Très Haut a dit :

< Nous avons rendu le Coran facile, en vue de Rappel
- Seulement est-il un homme pour méditer le rappel ? > . [54:17]

En plus, Allah l’a fait descendre en langue arabe pour que les arabes le comprennent, aient foi en Lui (le Coran) et le transmettent, ainsi, au reste de la communauté, le Très Haut a dit :

< Nous l’avons fait descendre, un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez > . [12:2]

Et la compréhension du Coran exige parfois la consultation des livres de l’exégèse, surtout lorsqu’il s’agit de versets qui ont besoin d’interprétation et d’éclaircissement.

J’invite, donc, le lecteur vers certaines catégories d’interprétation qui aident à la compréhension du Coran et à son explication ; pour évoquer, ensuite, l’interprétation de certains versets dont le style général demande une interprétation et un éclaircissement tout en cherchant parmi les paroles des exégètes, l’interprétation la plus vraisemblable avec parfois l’évocation de l’argument.

J’implore Allah qu’Il en fasse bénéficier les musulmans et qu’Il le rende sincère ne cherchant que Son visage glorifié.

Mohammed Ben Jamil Zeino

L’INTERPRETATION DU CORAN PAR LE CORAN

L’interprétation du Coran par le Coran est le plus haut degré d’interprétation car les termes du Coran s’interprètent les uns les autres.

Premier exemple :
Le Très Haut a dit : **< par le ciel et par le tariq**
- et qui te dira ce qu’est le tariq ?
C’est l’étoile perçante > [86:1 à 3]
[l’étoile perçante] est l’explication du terme [tariq]

Deuxième exemple :
Allah a dit : **< Ils t’interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : « En l’un comme en l’autre résident un péché (ithm) grave et certaines utilités pour l’homme, mais dans les deux cas, le péché l’emporte sur l’utilité >** . [2:219]
En fait, dans un autre verset, on trouve l’interdiction du « ithm » qui réside dans le vin :
< Dis : « Mon Seigneur m’a interdit que les turpitudes, tant apparentes que secrètes, de même que le " ithm" (péché), l’agression sans droit » > [7:33]
Le ithm regroupe toute désobéissance dont résulte un péché, d’autres savants disent que c’est spécialement le vin. Ces vers de poème le confirment :
J’ai bu le « ithm » jusqu'à ce que ma raison s’est égarée.
Certes, le « ithm » fait perdre la raison.
Cependant le terme « ithm » ne se limite pas au seul vin, mais il est l’un des termes qui s’y appliquent.
Il est dit dans certains livres authentiques : qu’on peut nommer le vin par « ithm ». [voir « Fath al Qadir » de Chawkani : tome 2, p.200]

Troisième exemple :
Le Très Haut a dit : **< En vérité les bien-aimés d’Allah (awliyya’ Allah) seront à l’abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés >** [10:62] et Il a expliqué les bien-aimés (awliyya’) par : **<Ceux qui croient et qui craignent [Allah] >** [10:63]
Je dis : Dans cette interprétation il y a réponse à ceux qui prétendent que le bien-aimé [d’Allah] « le wali » est celui qui connaît l’inconnaissable « al ghayb » ou celui qui fait des prodiges, ou celui dont la tombe est surmontée d’un dôme ou autres parmi les fausses croyances.
A vrai dire, tout homme qui croit en Allah obéit à Ses ordres et s’éloigne de Ses interdits fait partie des bien-aimés d’Allah - awliyya’ Allah - et le prodige n’est pas une condition (pour être wali), elle apparaît parfois et elle disparaît.
Certaines choses prodigieuses peuvent apparaître par les mains de certains soufis et innovateurs et ceci fait partie de la sorcellerie dont Allah dit :
< Et voilà que leurs cordes et leurs bâtons lui parurent ramper par l’effet de leur sorcellerie > [20:66]
Des choses semblables apparaissent chez les mages en Inde et autres endroits.

L’INTERPRETATION DU CORAN PAR LE HADITH AUTHENTIQUE

L'interprétation du Coran par le hadith authentique est très importante car l'envoyé d'Allah e est plus connaisseur que quiconque de ce qu'Allah a voulu dire. Il est comme Allah l'a décrit dans le Coran :
< Il ne prononce rien sous l'effet de sa passion ;
ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée > [53:3-4]
et Allah a fait descendre (le Coran) pour que le prophète e l'explicite aux gens, le Très haut a dit :
< Et Nous avons fait vers toi descendre le Coran pour que tu explicites aux humains ce qui à plusieurs reprises était vers eux descendu : Nous les engagions ainsi à réfléchir > [16:44]
Le prophète (pbl) a dit : ***« J'ai reçu le Coran et son semblable avec »***. [authentique rapporté par Abou Daoud]

1/ Premier exemple :
Allah a dit : **< Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force >**
L'interprétation de force (quwah) se trouve dans ce qu'a dit le
Prophète (pbl) :
« Attention ! La force c'est le tir (il répéta ceci trois fois) ». [Rapporté par Moslim]
Al Qortobi a dit : Il a expliqué la force par le tir bien que la force se manifeste par la préparation d'autres armes de guerre, et ceci parce que le tir a beaucoup d'effet sur l'ennemi, et il est plus pratique car il se peut qu'en tirant on atteint le chef de l'armée ce qui peut l'effrayer [l'armée] et la mettre en déroute. [al Hafiz l'a évoqué dans son livre « Fath al Bari »]
Je dis : jusqu'à nos jours l'efficacité des armes de guerre modernes dépend du tir, c'est pour cela que l'Islam insiste à l'apprendre surtout dans le milieu des jeunes. Si seulement ils l'auraient appris avec la natation au lieu d'apprendre d'autres sports. L'envoyé d'Allah (pbl) a dit : ***« Celui qui a appris le tir puis l'a abandonné, soit n'est pas des nôtres soit a certainement désobéi »***. [Rapporté par Moslim]
Et le prophète (pbl) passa auprès de gens qui s'exerçaient à l'arc leur dit : ***« Tirez, fils d'Ismaïl ! Votre père était un grand tireur, tirez et je fais partie des fils de tel, certains parmi l'un des deux groupes s'abstinrent de tirer.***
- Pourquoi ne tirez-vous donc pas, demanda l'envoyé d'Allah
- Comment oserions-nous tirer si vous faisiez partie de l'autre groupe ? répondirent-ils
•Tirez, dit le prophète (pbl) et je fais partie de vous tous ». [Rapporté par al Boukhari]
•

2/ Deuxième exemple :
Le Très Haut a dit :
< Aux bel-agissants reviendra la plus belle, avec un surcroît (ziyadah) > [10 : 26]
Le prophète (pbl) a expliqué le surcroît par le fait de voir la face d'Allah le Très Haut lorsqu'il a dit :
***« Il (Allah) soulève le voile et voilà qu'ils n'ont jamais rien reçu de plus cher que la vue de leur Seigneur, puis il récita le verset :* < Aux bel-**

agissants reviendra la plus belle, avec un surcroît > ». [Rapporté par Moslim]

3/ Troisième exemple :
Allah a dit : **< Le jour où une jambe sera découverte >** . [68:42]
Dans le livre de l'exégèse (Kitab attafsir) al Boukhari évoqua pour l'interprétation du verset ci-dessus, le hadith suivant :
L'envoyé d'Allah a dit : ***« Notre Seigneur découvre Sa jambe et tout croyant et croyante vont se prosterner devant Lui, celui qui se prosternait ici-bas par ostentation devant les gens ou pour s'acquérir un rang élevé parmi eux, va essayer de se prosterner mais son dos va former un seul bloc (qui l'en empêchera) »***. [Chapitre : le jour où une jambe sera découverte, tome 6 / p. 72]
Et ceci n'implique pas une assimilation ou un anthropomorphisme **< Il n'y a rien qui Lui ressemble >** [42:11] car les gens de la Sunna et de la communauté affirment la description qu'Allah a donné de Lui-même tels que les mains, le visage (al wajh), l'ouïe et la vue, et affirment la description que lui a donné Son envoyé (pbl) comme la jambe, les doigts, le pied, des attributs dignes de Sa souveraineté, et on ne connaît pas comment ils sont.

4/ Quatrième exemple :
Ibn Mass'ud (raa) a dit : Quand Allah fit descendre **< ceux qui croient et n'ont pas obscurci leur foi d'iniquité >** [6:82], cela pesa lourd pour les compagnons et dirent au prophète e :
- Qui parmi nous n'a jamais été inique envers lui-même ?
- Ce n'est pas ce que vous pensez, répondit l'envoyé d'Allah, l'iniquité (dans ce verset) c'est l'association, n'avez-vous donc pas entendu ce qu'a dit Loqmane à son fils :
< Ô mon fils, n'associe à Allah personne. Lui associer est iniquité > [31:13]
Parmi les leçons qu'on peut tirer du hadith : c'est que l'iniquité a plusieurs degrés (qui diffèrent selon la gravité du péché) et que les péchés ne s'appellent pas association, et que celui qui n'associe rien à Allah a la sécurité et fait partie des bien-guidés. [évoqué par al Hafiz dans le livre « Al Fath »]
Je dis : il y a de nombreux exemples de l'interprétation de l'envoyé d'Allah (pbl) du Coran, je les réunirai bientôt - si Allah l'a voulu - dans un livre intitulé : « L'interprétation prophétique du Saint Coran » ou « Interprétation du Coran par le hadith authentique du prophète (pbl) »).

L'INTERPRETATION DU CORAN PAR LES PAROLES DES COMPAGNONS

Certes, les interprétations des compagnons (qu'Allah les agrée) comme Ibn 'Abbas, Ibn Mass'ud et autres, sont très importantes parce qu'ils ont accompagné le messager d'Allah et ont acquis le savoir de lui.
1- Premier exemple :
Le Très Haut a dit : **< Le Tout Miséricordieux istawa sur le trône >** . [20 : 5]
Dans son livre (Al Fath), al Hafiz (Ibn Hajar) a dit : Celui qui a fait revivre et fleurir la Sunna ; (l'Imam) al Baghawi a dit que selon Ibn 'Abbas et la majorité des exégètes, le sens de [Istawa] est [s'est élevé]. Puis, il évoqua la parole d'Oum Salama, Rabi'a, Malek et autres : L'istiwa n'est pas inconnu, le reconnaître est signe de la foi, le renier est signe

de mécréance. [Tome 3, p. 406]

2- <u>Deuxième exemple</u> :
Le Très Haut dit : **< Ou si vous avez touché à des femmes >** . [4 : 43]
Dans l'interprétation de ce verset Ibn Kathir évoqua la parole d'Ibn 'Abbas qui dit qu'il signifie : le rapport sexuel (al djima').
Ibn 'Abbas a dit également que l'attouchement (lams), le toucher (al mass) et le contact (al moubachara) signifient le rapport sexuel, car Allah donne à ce dernier les surnoms qu'Il veut (beaucoup de savants ont attribué cette interprétation à Ibn 'Abbas).
Selon Ibn Mass'ud le terme - lams - signifie ce qui est en dehors du rapport sexuel.
Puis Ibn Kathir évoqua la parole suivante d'Ibn Jarir :
Entre ces deux paroles ; la plus proche de la vérité est celle de celui qui a dit que les paroles suivantes: **<Ou si vous avez touché - lamastoum - des femmes >** font allusion au rapport sexuel - al djima' - à l'exclusion des autres significations que peut porter le terme - lams - (évoqué dans le verset) vue l'authenticité de l'information dans laquelle le messager d'Allah a embrassé l'une de ses femmes puis pria sans faire d'ablutions. [Ibn Kathir : tome 1, p. 502]

<u>NB</u> : Si l'interprétation du verset par le hadith est différente de l'interprétation du compagnon ou du successeur, on doit essayer de mettre les deux interprétations en accord, si ce n'est pas possible, il faut mettre l'interprétation du prophète (pbl) de préférence à celle d'autrui quel qui soit, parce que le messager d'Allah est plus connaisseur de ce qu'a voulu Allah que quiconque, il est celui qui ne prononce rien sous l'effet de la passion, et parce qu'Allah le Très Haut dit : **< Ô vous qui avez cru ! Ne devancez pas Allah et Son messager >** [49:1] c'est à dire ne les devancez pas dans vos paroles et actes. [évoqué par Ibn Kathir]
Exemple : Le Très Haut a dit : **< Le jour où une jambe sera découverte >** [68 :42], ce verset a été interprété par al Boukhari par le hadith : ***« Quand notre Seigneur découvre Sa jambe, tout croyant et toute croyante vont se prosterner devant Lui... »***. [Boukhari et Moslim]
Dans une version , Ibn 'Abbas a interprété le verset (Le jour où une jambe sera découverte) par jour d'affliction et d'horreur .[évoqué par Ibn Jarir]

S'il s'avère que ce texte (interprétation) appartient avec certitude à Ibn 'Abbas il ne contredira pourtant pas le hadith qui explique le verset par la vraie jambe d'Allah et ceci sans recourir à des comparaisons . En effet, notre Seigneur découvre sa jambe et c'est en même temps un jour d'affliction et d'horreur.
De plus, il n'est pas loin de dire que le hadith de Abou Sa'id Al Khoudri qui interpréta le verset n'est pas parvenu à Ibn 'Abbas. (Ce genre de situation peut arriver) comme il est rapporté dans le Sahih d'Al Boukhari que Abou Moussa demanda la permission d'entrer chez 'Omar, et ceci trois fois de suite, sans que ce dernier l'y autorise, et il (Abou Moussa) rebroussa chemin. Puis 'Omar a dit : « N'ai-je pas entendu 'Abdallah Ibn Qays demander la permission d'entrer ? Laissez-le entrer. » On le chercha mais on le trouva déjà parti.
Quand Abou Moussa est revenu voir 'Omar, celui-ci demanda :
-« Pourquoi es-tu parti ? »
-« J'ai demandé la permission d'entrer trois fois, mais on ne me l'a pas donnée et j'ai

entendu le Prophète - Paix et Bénédiction soient sur lui - dire :
« Quand tu demandes la permission d'entrer, répète la trois fois. Si on te la donne entre, sinon rebrousse chemin. »
'Omar a dit :
-« Si tu ne me montres pas une preuve évidente de ce que tu viens de me dire, je t'infligerai une punition douloureuse. »
Il partit voir un groupe d'auxiliaires (Ançars), leur fit part de ce qu'a dit 'Omar.
Ils dirent à 'Omar :
-« Ne témoignera en sa faveur que notre cadet. »
Aussitôt, Abou Sa'id Al Khoudri se leva et cita le hadith à 'Omar. Sur quoi 'Omar fit cette réflexion :
-« Ce sont les transactions dans les marchés qui m'ont pris mon temps. »

L'INTERPRETATION DU CORAN PAR LES SUIVEURS (TABI'OUNES)

L'interprétation du Coran par les propos des Suiveurs -Qu'Allah leur soit Miséricordieux- est très intéressante car ils ont acquis le savoir des Compagnons qui l'ont acquis de l'Envoyé d'Allah (pbl) .
Exemple :
Dans son livre de l'Unicité -Kitab Attawhid- Al Boukari rapporte [Tome 8 /P.175] que Abou Al Alia a interprété le verset : < **Puis Istawa vers le Ciel** > [Sourate 2,verset 29] par « S'est élevé »
Moujahid a dit : « Istawa » signifie « monta sur le Trône.» [Tome 8 /P.175].
De même At-Tabari rapporte selon Anas Ibn Rabi' : < **Puis Istawa vers le Ciel** > « S'est élevé sur le Ciel» [L'exégèse de At-Tabari].

L'INTERPRETATION DU CORAN PAR LA LANGUE ARABE

L'interprétation du Coran par la langue arabe est très importante car Allah le Très-Haut a dit : < **Nous l'avons fait descendre, un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez.** > [Sourate 12, verset 2].

1) Exemple :
Dans son livre « Al Fath » (Fath Al Bari) Al Hafedh (Ibn Hajar) rapporte qu'Ibn Battal a dit :
-« Les gens ont divergé entre eux à propos du vrai sens de « Istawa » dans le verset : < **puis Istawa vers le Ciel.** > [Sourate 2, verset 29].
Les Mou'tazilites l'ont interprété par : « l'envahissement, la domination et la supériorité », ils ont pris comme argument les paroles d'un poète :
-« Bichr Istawa (a envahi) sur l'Iraq
sans se servir d'épée ni couler de sang. »
Puis Al Hafedh répondit à cet avis en disant :
-« L'interprétation des Mou'tazilites est **fausse** car Il (Allah) est toujours dominateur supérieur et envahisseur. »
Il évoqua plusieurs interprétations puis conclut par la parole suivante :

-« …et l'interprétation de Istawa par « s'est élevé » est la plus juste ; c'est la voie de la vérité et la parole des Gens de la Sounna -Ahl Al Sounna- parce que la description qu'Allah a donnée de Lui-même c'est qu'Il est le Très-Haut -Al A'la-
Allah a dit : **< Pureté à Lui, Il est Très élevé -ta'ala- au-dessus de ce qu'ils Lui associent. >**
Al A'la: C'est un Attribut de l'Essence "Sifat ad-dhat" [Fath Al Bari Tome 13 / P.406].
Je dis :
« Le plus juste est de dire que l'Istawa est un Attribut qui concerne les Actes d'Allah -Sifat fi'liyyah- et qui est en relation avec Son Essence. -Allah est plus Connaisseur- [voir l'explication de la Profession de Foi -Al Wassitiyya- de Al Harras /P.91]
Dans son livre « Al Fath » Al Hafedh a dit que Abou Ismail Al Harawi rapporte dans son livre « Kitab Al Farouq » avec une chaîne de rapporteurs -Sanad- qui remonte jusqu'à Daoud Ibn Ali Ibn Khalaf que ce dernier a dit : « Nous étions chez 'Abdallah Ibn Al 'Arabi (il s'agit du célèbre lexicographe: Mohammed Ibn Zayad), quand un homme lui demanda l'explication du verset : **< le Tout-Miséricordieux Istawa sur le Trône >**
- Il est sur le Trône comme Il nous a informé , répondit-il.
- O Abou 'AbdAllah, son sens (le sens de Istawa) c'est dominer (Istawla).
- Tais-toi, répliqua Mohammed Ibn Zayad, on ne dit que quelqu'un n'a envahi ou dominé -Istawla- qu'après avoir combattu un adversaire.
D'autres ont dit : « Si le terme Istawa signifiait dominer (Istawla) Allah n'aurait pas privilégié le Trône puisqu'Il domine toutes ses créatures ». [Tome 13 /P.406].
Le plus étonnant est que les 'Acharites ont pris des Mou'tazilites l'explication de « Istawa» par dominer «Istawla», et cette interprétation s'est répandue dans les livres de l'exégèse de l'Unicité -Tawhid- et dans les lèvres de beaucoup de gens .
Ils renièrent ainsi qu'Allah Glorifié est Élevé par rapport à Ses créatures, comme c'est prouvé par les versets, les hadiths authentiques, les paroles des Compagnons, des Suiveurs et des Imams Moudjtahid. Ils allèrent jusqu'à contredire la langue arabe par laquelle le Saint Coran fut descendu.
Ibn al Qayyem - qu'Allah lui accorde sa miséricorde - a dit : Allah a ordonné aux Juifs de dire « Hittah » - Rémission - (de vos péchés) tandis qu'eux ont falsifié le mot et ont dit : « Hintah» qui signifie «froment».
De même Allah (Exalté soit-Il) nous a informé qu'il s'est élevé « Istawa » sur le Trône , les Mouta-awwilounes- (Ceux qui font passer le terme de la signification prépondérante à la signification non prépondérante sans argument solide) ont dit : « Istawla ».
Remarquez qu'en ajoutant la lettre L « Lam » à Istawa ils ont ressemblé aux Juifs qui ont ajouté la lettre N « Noun » à « Hittah ». [voir le poème -announiah- d'Ibn Al Qayyem].

2) Exemple :
Ce que raconte Allah à propos de Ibrahim : **< Quand il dit à son père et à son peuple : « Que sont ces statues -tamathil- auxquelles vous vous attachez ? » >** [Sourate 21, verset 52]
Le sens de « tamathil » ce sont les idoles comme le signale l'Imam Ach-Chawkani dans son livre d'exégèse « Fath Al Qadir . »
Il a dit : « Les « tamathil » sont les idoles, et le timthal -à l'origine- est la matière modelée pour ressembler à l'une des créatures d'Allah (Exalté soit-Il) .
On dit : « math-thaltou » telle chose à telle chose ; c'est à dire j'ai rendu telle chose

semblable à telle chose, et la chose rendue semblable s'appelle « timthal » [Tome 12 / P.411].

Les idoles que les associateurs adoraient représentent les Saints -awliyya'- la preuve dans ce qui suit :

a) Al Boukhari rapporte que dans l'explication du verset coranique :
< **Se disant : « Ne laissons pas nos Dieux, ne laissons ni Wadd, ni Sunâ, ni Yaghûth, non plus Ya'uq, ni même Nasr** > [Noé 23] .
Ibn 'Abbas (raa) a dit : « les idoles que le Peuple de Noé adorait se retrouvèrent chez les arabes… ce sont les noms d'hommes vertueux du Peuple de Noé. Lorsqu'ils périrent, Satan inspira à leur Peuple de dresser des idoles aux endroits où ils s'installaient. Ils leurs donnèrent les noms de ces hommes. Ils s'exécutèrent, mais les idoles ne furent pas adorées jusqu'à ce que ceux-ci périrent et le Savoir fut oublié, puis ces statues furent adorées.

b) Al Boukhari rapporte également que dans l'explication de la Parole Divine :
< **Ainsi, vous auriez vu [des divinités] Al-Lat et Al-Uzzah** > [53 :19].
Ibn 'Abbas a dit : « Al-Lat » (l'idole) était un homme qui approvisionnait les pèlerins d'un aliment qui s'appelle *Sawiq* (c'est un mélange de blé et de beurre ou de l'eau) [Tome 6 / P.51].
Je dis : c'est pour cela qu'Allah les a appelé « awliyya' » (hommes vertueux) à plusieurs reprises dans le Coran , par exemple, le Très-Haut a dit : < **Ont-ils pris des « awliyya' » en dehors de Lui** > [42:9].
A partir de ces explications, on découvre l'erreur dans laquelle ont été induits beaucoup de musulmans ; ils prétendent ainsi, que les associateurs évoqués dans le Coran invoquaient des statues en pierre et ce ne sont pas des gens vertueux « awliyya' », alors qu'en fait, elles représentent des hommes vertueux.

3) Troisième exemple d'explication par la langue arabe :
Le Très-Haut a dit :
< **Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de « ilah » à part Allah** > [47:19].
« Al-ilah » c'est un dieu au sens passif de « ma'luh », c'est à dire celui qui est adoré « ma'bud ».
Cependant, les choses adorées en dehors d'Allah sont nombreuses : les Hindous en Inde adorent les vaches, les Chrétiens adorent le Messie (Jésus), certains musulmans, malheureusement, adorent les hommes vertueux « Awliyya' » et les invoquent en dehors d'Allah, alors que le Hadith est clair là-dessus: « L'invocation c'est l'adoration ».
[Rapporté par Tirmidhi : authentique, hadith hassane sahih].
En effet, il est devenu nécessaire d'ajouter le mot « en droit » ou « vrai » (haqq) à l'explication de la formule de l'Unicité qui devient: **« Nul n'est en droit (haqq) d'être adoré (ma'bud) qu'Allah »**, ce qui fait sortir tous les faux objets d'adoration « Al ma'budat al batilah ».
La preuve de cette explication se trouve dans le Coran, Allah a dit :
< **Il en est ainsi parce qu'Allah est la vérité (Haqq), et tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux « Al Batil »** > [31:30].
Et à partir de cette explication du terme « ilah », on découvre l'erreur dans laquelle ont

été induits beaucoup de musulmans qui renient qu'Allah (Glorifié soit-Il) soit élevé (par rapport à Ses créatures) et qu'Il soit au-dessus « fawq » de Son Trône « al uluw ».
Ils prennent comme argument le verset suivant où le Très-Haut a dit : « C'est Lui qui est « ilah » dans le ciel et « ilah » sur terre » [43,84].
Or, s'ils connaissaient le vrai sens de « ilah », ils ne prendraient pas ce verset comme argument, car « ilah » signifie « celui qui est en droit d'être adoré » comme c'est évoqué ci-dessus.
Le sens du verset est : **< C'est Lui Qui est en droit d'être adoré dans le ciel et c'est également Lui Qui est en droit d'être adoré sur terre**, sachant que d'autres versets affirment qu'Allah est au-dessus de Son Trône. Allah a dit : [**puis « Istawa » sur le Trône >** [7:54], c'est à dire « S'est élevé » (sur le Trône).
Ainsi, beaucoup de musulmans se trompent quand ils expliquent « La ilaha illa Allah » par « Il n'y a de créateur qu'Allah -La khaliqa illa Allah- » ou bien « Nul n'attribue la nourriture en dehors d'Allah -La raziqa illa Allah- », parce que les associateurs reconnaissaient pourtant ceci (alors même qu'ils étaient des associateurs) et c'est parce qu'ils savaient que « al ilah » signifie « Celui qui est en droit d'être adoré » qu'ils refusèrent par orgueil de prononcer cette formule « La ilaha illa Allah » « Nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah », le Très-Haut a dit à leur propos :
< Quand on leur dit : « Nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah », ils se gonflent d'orgueil. Et disent : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? » > [37:35-36].

4) Ce qui aide à l'interprétation c'est la connaissance des règles de grammaire de la langue arabe « qawa'id al lugha al 'arabiyyah » concernant les mots que l'on peut avancer et les mots que l'on peut mettre en arrière (dans une phrase) « taqdime wa ta'khir »
Par exemple, Allah le Très-Haut a dit :
< C'est Toi -Iyyaka- que nous adorons « na'budu » et c'est Toi -Iyyaka- que nous implorons aide « nasta'ine » > [1:5] ; Il (Allah) mit le complément -al maf'oul- **« C'est Toi (Iyyaka) »** avant le verbe -fi'l- adorer (nous adorons -na'budu-) et le verbe implorer aide (nous implorons aide -nasta'ine-) pour désigner la spécificité et la particularité, c'est à dire nous n'adorons que Toi, nous n'implorons aide que de Toi O Allah ! Et nous attribuons particulièrement à Toi Seul nos adorations et nos implorations d'aide.
< C'EST TOI QUE NOUS ADORONS ET C'EST TOI QUE NOUS IMPLORONS AIDE >
Dans son livre « Madarij al Salikine » Ibn Al Qayyim a dit : le secret de la création et du commandement, des livres et des législations, de la récompense et du châtiment, trouve son aboutissement vers ces deux termes :
< C'est Toi que nous adorons et c'est Toi que nous implorons aide > et sur lesquels tournent l'adoration et l'Unicité. Certains savants ont dit :
Allah a fait descendre cent quatre livres : Il a rassemblé leurs sens dans la Thora, l'Evangile et le Coran , il a rassemblé les sens de ces trois livres dans le Coran... Il a rassemblé les sens du Coran dans le verset de la sourate « Al Fatiha » suivant : **< C'est Toi que nous adorons et c'est Toi que nous implorons aide >** [voir Madarij as Salikine].

Parmi les leçons tirées du verset :
1- Se dévouer exclusivement à Allah dans toutes les adorations: dans la prière, les tournées rituelles « Tawaf » (qui ne doivent se faire qu'autour de la Kaâba), le jugement -al Hukm-, dans l'invocation car le Prophète e a dit: ***"l'invocation c'est l'adoration"*** etc...
2- Demander Allah, lui implorer aide surtout dans ce que seul Allah est capable : comme implorer la guérison d'une maladie, l'attribution de la nourriture, la guidance, etc... le Prophète (pbl) a dit: ***"Quand tu demandes quelque chose demande-la à Allah, quand tu as besoin d'aide, demande-la à Allah"*** [Rapporté par Tirmidhi : authentique (hassane sahih)].

LA CONNAISSANCE DE L'ISTINBAT

L'istinbat : c'est la déduction avec finesse du sens caché des versets . Des exemples:

1) Allah a dit: < **Quand viendra d'Allah le secours victorieux et l'ouverture . Et que tu verras les gens entrer dans la religion d'Allah par multitude** > [110:1-2].
Al Boukhari rapporte qu'Ibn 'Abbas a dit: "Omar m'introduisait auprès des compagnons qui avaient assisté à la bataille de Badr -achyakh Badr-. Or il sembla que cela ne plut pas à certains d'entre eux qui dirent : " Pourquoi introduis-tu parmi nous ce jeune homme alors que nous avons des enfants de son âge? " Omar leur répondit : " Ce jeune homme est celui dont vous connaissez bien la famille (c'était le cousin du Prophète psl) et dont vous connaissez bien le savoir ".
Omar m'introduisit un jour auprès d'eux et ce fut , à mon avis , uniquement pour leur faire une démonstration . Il leur dit : « Que dites-vous de ces Paroles d'Allah : < **Quand viendra d'Allah le secours victorieux et l'ouverture** > ? »
Certains d'entre eux dirent : " On nous a ainsi ordonné d'exalter par la louange la transcendance d'Allah et de lui implorer Son Pardon quand Il nous aura apporté victoire et ouvert les portes du succès ".
D'autres se turent et ne dirent rien . Il me dit alors : " Est-ce ainsi que tu interprètes ce chapitre, Ô fils de Al 'Abbas ? " Je dis : " Non ". Il dit : " Quelle interprétation lui donnes-tu
alors? " Je dis : " Il s'agissait en réalité de l'annonce du terme de sa vie qu'Allah a faite à Son Messager e en disant :
< **Quand viendra d'Allah le secours victorieux et l'ouverture** > ceci est un signe qui annonce le terme de sa vie
< **alors exalte par la louange la transcendance de ton Seigneur , implore Son Pardon. Car c'est Lui le Grand Accueillant au repentir.** >
Omar dit alors : " Je ne connais d'autres interprétations à ce chapitre que ce que tu viens de dire ."
[Al Boukhari Tome 6 / P.94]

2) Ibn Kathir a dit : " quand Ach-Chafi'i a évoqué ce verset : < **Qu'aucune (âme) ne portera le fardeau d'autrui , et qu'en vérité , l'homme n'obtient que (le fruit) de ses efforts** > [53:38-39], il a dit : " Ceci signifie que chaque personne ne portera

pas le fardeau d'autrui , de même elle n'aura la récompense que ce qu'elle a acquis d'elle-même .
De ce verset là , l'Imam Ach-Chafi'i -Qu'Allah le prenne dans Sa Miséricorde- a déduit -istanbata- que : si on récite le Coran dans l'intention d'offrir la récompense de cette récitation aux morts, celle-ci ne leur parviendra pas parce qu'elle ne fait pas partie de leurs œuvres ni de ce qu'ils ont acquis. C'est pour cela que l'Envoyé d'Allah e n'a pas encouragé sa Communauté à le faire, ni sous forme explicite ni sous forme subtile, de même aucun compagnon n'a rapporté ceci.
A vrai dire, s'il y avait du bien dans cette pratique, ils seraient les premiers à la faire.
En fait, dans ce genre d'adoration , il faut se limiter aux textes (Coran et Sounnah) et ne pas agir en suivant des raisonnements par analogie ou selon sa propre opinion.
Par contre, il est reconnu à l'Unanimité que l'invocation et l'aumône parviennent aux morts, et c'est prouvé textuellement par le Législateur Suprême (Allah).
Quant au hadith que rapporte Moslim dans son Sahih selon Abou Houreyra que l'Envoyé d'Allah (pbl) a dit : ***« Quand une personne meurt, son œuvre s'arrête sauf dans trois choses :***
-1 .Un bien qu'il a légué en aumône continue .
-2 .Une œuvre scientifique dont les gens tirent profit .
-3 .Un enfant vertueux qui invoque Allah en sa faveur . », ces trois choses font partie de ses efforts et de ses œuvres comme ce que rapporte le hadith suivant***: " La plus pure chose que quelqu'un mange c'est ce qu'il a acquis (de ses propres mains) et son enfant fait partie de ce qu'il a acquis »*** [Rapporté par At-Tirmidhi et Abou Daoud qui l'a authentifié (Jami' al Oussoul)].
Le bien que lègue la personne en aumône continue, fait partie de ses œuvres car Allah a dit **: < C'est Nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu'ils ont fait (pour l'au-delà) ainsi que leurs traces (conséquences de leurs actes) >** [36:12].
De même , le savoir que la personne propage et grâce auquel les gens sont guidés après sa mort , tout ceci fera partie de ses œuvres et des fruits de ses efforts , il est rapporté dans le Sahih Moslim : "***Celui qui a appelé à une bonne voie se voit attribué l'égal du salaire de tous ceux qui la suivent sans pour autant rien diminuer de leur propre salaire***" [voir exégèse d'Ibn Kathir Tome 4 / P.258].

CONNAISSANCE DES RAISONS POUR LESQUELLES DES VERSETS ONT ÉTÉ DESCENDUS -ASBAB AN-NUZUL-

La connaissance des raisons pour lesquelles des versets ont été descendus aide mieux à la compréhension du Coran glorifié. En voici des exemples :

1) Le Très-Haut a dit : < **Dis : " Invoquez ceux que vous prétendez (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner.**
Ceux qu'ils invoquent n'aspirent qu'à un moyen qui les mène -al wassilah- vers leur Seigneur : qui d'entre eux s'approcherait le plus de Lui ? Ils espèrent Sa Miséricorde et craignent Son Châtiment. Le Châtiment de ton

Seigneur est vraiment redouté > [17:56-57].
Ibn Mass'oud a dit : « un groupe d'humains adorait un groupe de djinns. Tandis que ces djinns ont embrassé l'Islam, le groupe d'humains, par contre, s'attachait toujours à les adorer. Allah révéla : **< Ceux qu'ils invoquent n'aspirent qu'à un moyen qui les mène -al wassilah- vers leur Seigneur >** » [Al Boukhari et Moslim].
Al Hafedh a dit : les humains continuaient à adorer les djinns, alors que cela déplut à ces derniers, parce qu'ils se sont convertis à l'Islam et n'aspirent depuis qu'à un moyen -al wassilah- qui les mène vers leur Seigneur .
L'Imam At-Tabari rapporte, selon une autre version, qu'Ibn Mass'oud ajouta : " Le groupe d'humains qui adorait les djinns ne s'est même pas rendu compte qu'ils ont embrassé l'Islam " , et c'est sur cette version que s'appuie l'interprétation de ce verset [Fath al Bari Tome 8 / P.397].
" invoquent " signifie qu'ils implorent Allah en demandant de les rapprocher de Lui .
" n'aspirent qu'à un moyen -al wassilah- qui les mène vers leur Seigneur " signifie qu'ils se rapprochent de Lui en L'obéissant et en faisant les œuvres qu'Il agrée .
" qui d'entre eux s'approcherait le plus de Lui " signifie qui d'entre eux s'approcherait le plus d'Allah par les bonnes œuvres .
" ils espèrent Sa Miséricorde et craignent Son Châtiment " signifie que l'adoration ne s'accomplit que par amour et espoir .
" le Châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté " signifie qu'il faut que Ses serviteurs Le redoutent et Le craignent .
Je dis : ce verset répond à ceux qui invoquent les Prophètes et les gens vertueux en dehors d'Allah et ils cherchent le moyen de se rapprocher d'Allah en gardant chez eux leurs traces matérielles. Or s'ils se rapprochaient d'Allah en ayant la foi en eux et en les aimant, ce serait mieux.

2) Selon AbdAllah Ibn Mass'oud (raa) : "Quand Allah révéla: **< Ceux qui ont cru et n'ont point mélangé leur foi avec quelque iniquité, ceux-là ont la sécurité ; et ce sont eux les biens guidés** > [6 : 82].
Les Compagnons du Prophète (pbl) ont dit: « Qui parmi nous n'a jamais fait preuve d'iniquité ? » Et Allah révéla : **< N'associe à Allah personne. Lui associer quiconque est iniquité** > [31: 13] " -Rapporté par Al Boukhari- .

3) Al Boukhari rapporte que Ourwah a dit : " Zoubeyr s'est disputé avec un auxiliaire -ançar- à propos d'une eau qui descend d'une montagne dans la région de Al Harrah " .
Le prophète (pbl) a dit : ***O Zoubeyr, arrose (ton champ) puis envoie-le à ton voisin.(Le champ de l'auxiliaire se trouve en bas de celui de Zoubeyr)***.
Ô envoyé d'Allah, répliqua l'auxiliaire, c'est parce qu'il est le fils de ta tante (que tu as jugé en sa faveur).
Le visage du prophète e changea puis dit : ***O Zoubeyr, arrose ton champ et retiens l'eau si longtemps qu'elle atteint les extrémités des racines des palmiers et ce n'est qu'après que tu l'envoie à ton voisin***.
Et le prophète (pbl) a donné gain de cause à Zoubeyr quand l'auxiliaire contesta son jugement alors qu'auparavant un simple arrangement aurait résolu le problème.
Zoubeyr a dit : sans doute, ces versets ont été descendus à son sujet :
< Non ! ... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront

éprouvé nulle angoisse pour ce que tu as décidé, et qu'ils se soumettent complètement (à la sentence) > [4 : 65] -al Boukhari T5/P 180-

4) Quatrième exemple :
Selon Houdheyfa :
< Et dépensez dans le sentier d'Allah. Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction > [2 : 195]
Il a dit : « Il (ce verset) a été révélé au sujet de la dépense (dans le sentier d'Allah) « avertissant celui qui s'en abstient ». [Rapporté par al Boukhari]
Dans la version de Abu Daoud, il dit : nous partîmes en expédition de Médine vers Constantinople avec, à la tête de la troupe, Abdur Rahmane Ibn Khalid Ibn al Walid. Nous trouvâmes les soldats romains, tous collaient leurs dos au mur de la ville.
Un homme parmi nous se jeta sur l'ennemi.
Des gens dirent : doucement! doucement! Dieu soit loué, il s'est jeté par ses propres mains à la destruction!
Sur ce, Abou Ayyoub al ançari leur dit : ce verset a été descendu à notre sujet : nous la communauté des auxiliaires -ançars-. Quand Allah a fait triompher Son prophète et a fait prévaloir l'Islam (sur tout autre religion), nous nous sommes dit: « revenons à nos biens pour les rétablir ». Et Allah fit descendre:
< Et dépensez dans le sentier d'Allah. Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction >
Se jeter par ses propres mains dans la destruction c'était le fait de revenir à ses biens, de les rétablir et d'abandonner le combat dans le sentier d'Allah - al Jihad -
Abou Imrane a dit : Abou Ayyoub est resté combattant dans le sentier d'Allah jusqu'à ce qu'il fut enterré à Constantinople.
[Rapporté par Abou Daoud avec une bonne chaîne de rapporteurs]
[Voir jami' al oussoul T2/32]

LA CONNAISSANCE DE L'ABROGEANT -AN NASSIKH- ET DE L'ABROGÉ -AL MANSUKH-

Cette connaissance aide aussi à la compréhension du Coran glorifié, car le Très Haut a dit : **< Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que nous le faisions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable** > [2 : 106]
L'abrogation - naskh - : c'est l'enlèvement d'une loi divine - hukum char'i - en s'appuyant sur une preuve divine - dalil char'i - qui lui est postérieure. La loi qui a été enlevée c'est l'abrogé - al mansukh -
La preuve qui a fait que cette loi soit enlevée s'appelle : l'abrogeant -an nassikh-.
L'action d'enlever s'appelle : l'abrogation - an naskh -
D'une manière générale, on peut attribuer le terme « abrogeant - an nassikh - » soit à Allah (voir verset ci dessus), soit au verset en disant - par exemple - : tel verset est abrogeant -nassikh- de tel verset , ou bien à la loi en disant par exemple : telle loi - hukm - est abrogeante de telle loi - hukm -.

1. Premier exemple :
   Salamah Ibn al Akwa' t a dit : quand fut descendu le verset suivant : **< A ceux**

qui en sont capables [capable de jeûner] (mais le rompent), incombe comme rançon de nourrir un pauvre > [2 : 183] : Celui qui le veut peut manger (le jour du mois de Ramadan) et paie par la suite une rançon en nourrissant un pauvre jusqu'à ce que fut descendu le verset qui l'abrogea.
Dans une autre version : jusqu'à ce que soit descendu le verset suivant :
< Quiconque parmi vous sera témoin de la naissance de ce mois, le jeûnera > [2: 85] - Al Boukhari et Moslim -
De même, quand AbdAllah Ibn Omar récita le verset suivant :
< A ceux qui en sont capables, incombe comme rançon - fidyah - de nourrir un pauvre > , il dit : c'est un verset abrogé - mansukh - [Rapporté par al Boukhari]
Ibn Abbas, quant à lui, estime que c'est un verset péremptoire - muhkam - .
Al Boukhari rapporte que Ata'a a entendu Ibn Abbas réciter ce verset :
< A ceux qui incombe *yotiqounahou* comme rançon de nourrir un pauvre > , puis (Ibn Abbas) ajouta: ce n'est pas un verset abrogé, mais il s'applique aux hommes et aux femmes vieillards qui ne peuvent pas jeûner. Ceux là nourriront pour chaque jour un pauvre.
Et la signification du verbe « yotiqounahou » (dans le verset) ce n'est pas : « en sont capables » mais plutôt : « ne pourraient le supporter qu'avec grande difficulté ».

2. Deuxième exemple :
   Le Très Haut a dit : **< Que vous manifestiez ce qui est en vous ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte** > [2 : 284]
   Ce verset a été abrogé par le verset suivant :
   < Allah n'impose à aucune âme que selon sa capacité > [2 : 286]

3. Troisième exemple :
   Le Très Haut a dit : **< Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard.**
   Les deux d'entre vous qui l'ont commise [la fornication], sévissez contre eux. S'ils se repentent ensuite et se réforment, alors d'eux écartez-vous > [4:15-16]
   Ces deux versets ont été abrogés par le verset de la Sourate « la lumière » suivant :
   < la fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet > [24:2]
   Cette sanction s'applique sur les célibataires. Quant à l'adultère c'est la lapidation qu'on applique comme c'est rapporté par la Sunna.

4. Quatrième exemple :
   Le Très Haut a dit : **< S'il y a cents endurants parmi vous, ils vaincront mille** > [8:65]

Ce verset a été abrogé par les paroles divines suivantes :
< Maintenant Allah a allégé votre tâche, sachant qu'il y a de la faiblesse en vous. S'il y a cent endurants parmi vous, ils vaincront deux cents > [8:66]

LES RAISONS QUE CACHE L'ABROGATION

1- Réponse aux besoins des gens.
2- L'évolution de la législation vers un degré de perfection qui va en conformité avec l'évolution de la prédication et l'évolution de la situation des gens.
3- Mettre à l'épreuve de l'assujetti - al mukallaf - et le tester pour savoir s'il va se soumettre (aux prescriptions) ou non.
4- Vouloir le bien pour la communauté et faciliter sa tâche, car si l'abrogation tend vers une loi plus rigoureuse, la récompense s'accroîtra de façon proportionnelle, et si l'abrogation va vers plus de souplesse, ce sera un allégement des obligations.
[Voir le livre : « mabahit ouloum al Qur'an » d'al Qattane]

LE CORAN MECQUOIS ET LE CORAN MÉDINOIS

La connaissance de ce qui est Mecquois et de ce qui est Médinois dans le Coran aide à mieux le comprendre et l'interpréter.
C'est pour cela qu'elle fût l'intérêt de certains compagnons et de certains successeurs.
Ibn Mess'oud a dit: "Par celui que nul n'est en droit d'être adoré que Lui que nul sourate et verset ne sont descendus sans que je sache dans quelle circonstance ils ont été révélés. Et si je connaissais quelqu'un plus connaisseur du livre d'Allah que moi que peuvent atteindre les chameaux j'irais à sa recherche." [Al Boukhari].
Chaque verset du Coran que les compagnons - qu'Allah les agrée - apprennent, le mettent en pratique.
Ibn Mess'oud a dit: "Lorsque l'un de nous apprend dix versets, ne les dépasse pas avant qu'il comprenne leurs significations et avant de les mettre en pratique" [Ahmed Chakir a qualifié sa chaîne de transmission d'authentique].
Et ceci conformément au conseil du Messager d'Allah qui avait dit: ***"Lisez le Coran, mettez-le en pratique et n'en faites pas une source de subsistance"*** [Authentique: Rapporté par Ahmed].
La victoire qu'Allah a promise à Son Envoyé aux compagnons et aux successeurs ne s'est réalisée qu'après avoir mis en pratique le Coran. Et cette victoire ne s'est retardée que parce que beaucoup de musulmans ont négligé ce côté, et ils n'auront la suprématie que s'ils usent d'efforts pour le comprendre et le mettre en pratique.

COMMENT FAIRE LA DISTINCTION ENTRE CE QUI EST MECQUOIS ET MÉDINOIS ?

Les savants ont appliqué deux méthodes principales :
1) La méthode scripturaire - al minhaj as-sam'i an-naqli - :
Elle s'intéresse aux textes authentiques rapportés par les compagnons car ils ont vécu l'époque de la révélation et ont été témoins de sa descente, et par leurs successeurs qui ont acquis le savoir d'eux et ont compris le contexte de chaque révélation.
2) Le raisonnement par analogie - al minhaj al qiyassi el ijtihadi - :

Les sourates mecquoises et médinoises ont chacune des caractéristiques propres. Si on trouve dans une sourate mecquoise un verset analogue aux versets médinois ou comporte certains événements de la période post-hégirienne, on dit que ce verset est médinois et vis-versa.
De même une sourate qui a les caractéristiques des sourates mecquoises est considérée comme mecquoise et vis-versa.
Exemple:
Les savants ont dit : “Toute sourate qui comporte les histoires des prophètes et des générations révolues est une sourate mecquoise et toute sourate qui comporte des lois - farida - et des peines de droits - al hadd - est une sourate médinoise.

DÉFINITION DU CORAN MECQUOIS ET DU CORAN MÉDINOIS

1) Le Coran Mecquois :
C’est la révélation qui fût descendue sur le Messager d’Allah e avant l’émigration, que ce soit à la Mecque ou en dehors de la Mecque.

2) Le Coran Médinois :
C’est la révélation qui fût descendue sur Mohammed e après l’émigration, que ce soit à Médine ou en dehors de Médine comme ce qui a été révélé au Pèlerinage d’Adieu (à la Mecque).
Exemple:
“Un juif vint dire à Omar ibn al Khattab : “O Emir des Croyants ! Je vous ai entendu réciter dans votre livre un verset ; s’il avait été descendu sur nous, communauté des juifs, nous aurions pris le jour de sa descente comme une grande fête - Omar dit : “De quel verset parles-tu ?” - Il répondit : **< Aujourd’hui j’ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et j’agrée l’Islam comme religion pour vous. >** .
Omar dit alors : “Je sais dans quel jour et dans quel endroit il a été révélé. "Il fut révélé au Messager d’Allah à ‘Arafat le vendredi." [Al Boukhari].
Je dis : “Ce verset est une réponse claire à ceux qui prétendent que la bonne innovation existe dans l’Islam, l’Imam Malik a dit : “Celui qui ajoute à la religion de l’Islam une innovation qu’il juge bonne c’est comme s’il prétendait que Mohammed e a trahit le message car Allah a dit : **< Aujourd’hui j’ai parachevé pour vous votre religion... >** ce qui ne faisait pas à son époque partie de la religion ne saurait en faire partie aujourd’hui.”.

CARACTÉRISTIQUES DU CORAN PRÉ-HÉGIRIEN

La majorité du Coran Mecquois s’intéresse aux sujets suivants :

1- L’appel (des gens) à l’unicité d’Allah que les associateurs ont reniées.
Allah dit d’eux :
< Quand on leur disait « La Ilaha illa Allah » ils se gonflent d’orgueil, et disaient : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? » >

[37 : 35-36]
En fait, l'homme arabe (de l'époque) comprenait la signification de « la Ilaha illa Allah » et que celui qui prononce cette formule doit abandonner l'adoration d'autre qu'Allah, contrairement aux musulmans de notre époque, ils ne comprennent pas sa signification qui est que nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah. C'est pour cela que tout en la disant de leurs langues, ils l'annulent par leurs actes en invoquant d'autres qu'Allah, en prenant comme juge une législation autre que celle d'Allah, en faisant des vœux à autres qu'Allah et en commettant d'autres actes d'association.

2- La mise en garde contre l'association telle que l'invocation d'autres qu'Allah.
Allah le Très Haut a dit : **< Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes >** [10 : 106]

3- désapprouver ceux qui adorent les « awliyya » lorsqu'ils prétendent que ces derniers les rapprochent d'Allah et qu'ils ne font que leur demander qu'ils intercèdent en leur faveur auprès d'Allah.
Allah répond à eux en leur disant : **< … Tandis que ceux qui prennent en dehors de lui des « awliyya » (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat** > [39 : 3]
< Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah ». Dis : « Informerez-vous Allah de ce qu'il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ? »
Pureté à lui. Il est Très élevé au-dessus de ce qu'ils lui associent ! > [10 : 18]
Il a, en effet, jugé que tous ceux qui adressent à autre qu'Allah une partie des adorations telles que l'invocation sont tombés dans la mécréance et l'association, même si leur intention était de se rapprocher davantage d'Allah et de leur demander intercession auprès de lui. Et malheureusement ! Ce genre d'idées s'est répandu chez beaucoup de musulmans.
Si tu demandes à un musulman :
- pourquoi invoques-tu ces awliyya ?
Il te répondra : - Je veux qu'ils me rapprochent davantage d'Allah et qu'ils intercèdent en ma faveur auprès de lui.

4- appeler (les gens) à croire au Jour Dernier : qu'ils vont être ressuscités pour être jugés, car ceci a été renié par les associateurs de la Mecque, Allah leur a répondu en disant :
< Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis : « Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah > [64 : 7].

5- Défier les Arabes -malgré leur éloquence- à produire une sourate semblable à celle du Coran. Allah les a défié par les paroles suivantes :

< … Ou bien ils disent : « Il (Mohammed) l'a inventé » Dis : « Composez donc une Sourate semblable à ceci … > [10 : 38]

6- L'évocation des histoires de ceux qui ont démenti (les avertissements et les signes) et qui ont été exterminés comme : le peuple de Noé, de Houd, de Saleh, de Chou'ayb, de Moïse et d'autres. Allah dit, en menaçant les associateurs de la Mecque : **< N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi avec les Aad [avec] Iram, [la cité] à la colonne remarquable, dont jamais pareille ne fut construite parmi les villes ? Et avec les Tamud qui taillaient le rocher dans la vallée ? Ainsi qu'avec Pharaon, l'homme aux épieux ? Tous, étaient des gens qui transgressaient dans [leurs] pays, et y avaient commis beaucoup de désordre.**
Donc ton Seigneur déversera sur eux un fouet du châtiment. Car ton Seigneur demeure aux aguets > [89 : 6 à 14]

7- Inciter à patienter
Allah le Très Haut a dit : **< Supporte avec patience ce qu'ils disent, mets-toi à part d'eux d'une façon convenable** > [73:10]

8- Lutter contre les associateurs en utilisant le Coran comme arme et discuter avec eux de la meilleure façon conformément aux paroles divines suivantes **: < …et avec ceci (le Coran) lutte contre eux rigoureusement** > [25 : 52], < **… Et discute avec eux de la meilleure façon** > [16 : 125]

9. Prouver par les signes universels et par les arguments rationnels l'unicité de la Seigneurie qui exige obligatoirement l'unicité de l'adoration.
Exemple : Allah a dit : **< Ne considère-ils donc pas les chameaux, comment ils ont été crées, et le ciel comment il est élevé, et les montagnes comment elles sont dressées, et la terre comment elle est nivelée ?** > [88 : 17-20]

10- Le Coran mecquois se distingue en majorité par son style dont les mots sont percutants et qui raisonnent dans les oreilles, des mots dont les lettres lancent la menace et le châtiment.
Exemple : **< Le fracas ! (al qari'ah !)** > [101 : 1]
< Quand l'assourdissante (as-Sakhah) viendra ! > [80 : 33]
< T'est-elle parvenue, la nouvelle de l'occultante ? > [88 : 1]
< Quand l'échéante écherra > [56:1]
< Mais non (Kalla) ! S'il ne cesse pas, Nous le saisirons certes, par le toupet > [96:15]
Le terme (kalla) signifie la réprimande [voir Ulum al Qur'ane de Al Qattane]

CARACTÉRISTIQUES DU CORAN RÉVÉLÉ APRÈS L'HÉGIRE - CORAN MÉDINOIS -

Le Coran Médinois s'intéresse-en majeure partie- aux sujets suivants :

1. A appeler les gens à combattre et à tomber martyr dans le sentier d'Allah, car

lorsque les musulmans avaient émigré vers Médine et y avaient établi leur Etat Islamique, ils étaient dans l'obligation de défendre leur religion et leur Etat. C'est pour cela que le Coran révélé après l'Hégire les encourage à combattre :
< Certes, Allah a acheté des croyants leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer... > [9 :111]

2. A montrer les lois de l'Islam : comme le statut juridique des transactions à base d'intérêt usuraire -riba-, Allah a déclaré la guerre à celui qui les pratique :
   Allah dit : **< O les croyants ! Craignez Allah ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésé.** > [2 : 278-279]

3. A punir celui qui transgresse les limites d'Allah -al hudud- en commettant la fornication -zina-, le vol et autres peines de droit qui assurent la sécurité et la stabilité de la société.

Concernant la sanction de celui qui commet la fornication, Le Très-Haut a dit : [**La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet.**] [24 : 2]
Concernant la sanction de celui qui commet le vol, Il dit : **< Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage.** > [5 : 38]

4. A couvrir d'ignominie les hypocrites, à dévoiler leurs complots et à faire connaître leurs défauts.

Le Très-Haut dit : **< Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent: « Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah » ; Allah sait que tu es vraiment Son Messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs.** > [63 : 1]

1. A faire taire les gens du Livre (Juifs et autres) en débattant avec eux et à témoigner sur eux.
   Le Très-Haut a dit : **< Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes.** > [29 : 46]

2. A la réalisation de la victoire des croyants contre leurs ennemis dans certaines batailles.

Le Très-Haut a dit : **< Allah vous a donné la victoire, à Badr, alors que vous étiez humiliés.** > [3 :123]
[voir « mabahith ulum al Qur'an » de Manna' al Qattane]

LES FRUITS DE LA CONNAISSANCE DU CORAN PRÉ-HÉGIRIEN ET POST-HÉGIRIEN

1) Cette connaissance aide à interpréter les versets du Coran car connaître dans quel lieu et quelles circonstances fut révélé tel verset aide à le comprendre et à bien l'interpréter, bien que la généralité du sens du mot compte plus que la spécificité de la cause.
Dans cette approche, l'exégète peut distinguer entre l'abrogeant et l'abrogé car le verset peut abroger celui qui lui est antérieur.

1. Jouir de la beauté du style coranique et en tirer profit pour appeler les gens vers Allah car, pour chaque endroit et temps, une parole qui leur convient, et le respect de ces deux contextes est l'une des règles de l'éloquence -al balaghah-. Aussi l'étudiant s'inspire-t-il des styles coraniques pré-hégiriens et post-hégiriens pour en déduire une méthodologie de la propagation (de l'Islam) dans laquelle il utilise les mots qui sont en harmonie avec le caractère de celui qui l'écoute, car chaque étape de la propagation (de l'Islam) comporte ses propres sujets et ses propres styles. Ceci apparaît clairement et nettement en contemplant les différents styles coraniques selon que les versets s'adressent aux croyants, aux associateurs, aux hypocrites ou aux gens du livre.
2. Marquer à chaque fois des points d'arrêt sur les événements qu'a vécu le prophète e à travers les versets coraniques, car le Coran est la source la plus authentique de ce qu'a vécu le Prophète e .
3. Le nombre des sourates pré-hégiriennes est de **82 sourates**.

Le nombre des sourates post-hégiriennes est de **20 sourates**.
Les savants divergèrent sur l'origine de **12 sourates**.
En totalité, le nombre de sourates est de **114 sourates**.
Le nombre de versets est de **6236 versets**.

PRÉSENCE DE VERSETS PRÉ-HÉGIRIENS ET POST-HÉGIRIENS DANS UNE MÊME SOURATE

Lorsqu'on qualifie une sourate de Mecquoise, il ne faut pas comprendre qu'elle est entièrement pré-hégirienne et vis-versa: car on peut trouver des versets post-hégiriens dans une sourate pré-hégirienne et vis-versa, mais c'est une description qui caractérise la majorité des versets qui constituent la sourate, c'est pour cela que se répète souvent le titre suivant: "Sourate Mecquoise sauf le verset tel qui est Médinois" et vis-versa.
Exemple: La Sourate "Le Butin" - al anfal - est Médinoise et certains savants ont excepté le verset suivant: < **Lorsque les mécréants usent contre toi des stratagèmes, pour t'arrêter, te tuer ou te bannir. Leurs stratagèmes.... Mais Allah use des siens. Et Allah est le plus fort en stratagèmes...** > [8:30].
Mouqatil a dit: "Ce verset a été révélé à la Mecque et son sens apparent le prouve: il décrit comment les associateurs ont comploté contre le Messager d'Allah e dans la Maison de consultation - Dar an-Nadwa - et ceci avant l'émigration - préhégire -.

LE CORAN PRÉ-HÉGIRIEN ET POST-HÉGIRIEN : QUAND EST-CE QUE L'UN OU L'AUTRE EST MIS EN PRATIQUE ?

Le Cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya voit que quand les musulmans sont en état de faiblesse, ils doivent surtout mettre en pratique le Coran pré-hégirien -Mecquois-, étant

donné qu'il appelle à prendre en patience le mal que leur infligent les mécréants et à la non-confrontation avec eux. Contrairement au Coran post-hégirien -Médinois-, qui appelle au jihad et à la recherche de la suprématie, doit être appliqué quand les musulmans sont en état de force. Et il dit :
<< Tout croyant, qui ne peut soutenir la religion d'Allah et de son Envoyé ni avec sa main ni avec sa langue à cause de la situation de faiblesse qu'il vit, doit se conformer essentiellement aux versets révélés avant l'Hégire car agissant ainsi il réussira à la soutenir avec son cœur et les moyens dont il dispose .
Les versets (post-hégiriens) qui appellent à soumettre les infidèles aux lois d'Allah et les assujettir à la capitation sont le devoir de tout croyant -en état de force- capable de soutenir la religion d'Allah et de son Envoyé avec sa main ou avec sa langue : les dernières années de la vie de l'Envoyé d'Allah et l'époque de ses khalifes bien guidés en étaient l'exemple le plus concret et il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps, car il y aura toujours une fraction de cette communauté, qui ne cessera de proclamer la vérité par laquelle elle soutiendra parfaitement la religion d'Allah et de son Envoyé.
Par conséquent, tout croyant qui vit dans un endroit ou une époque où il est en état de faiblesse, doit mettre en pratique les versets qui appellent à se montrer patient et à pardonner à ceux qui font du tort à Allah et à son Envoyé parmi les gens du livre et les associateurs. Tandis qu'en état de force, les gens (croyants) doivent mettre en pratique les versets qui appellent à combattre les meneurs de la mécréance qui dénigrent la religion et le verset qui appelle à combattre les gens du livre jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains en signe d'humilité. >>
[as-Sarim al masloul P.221]
Je dis : les paroles divines suivantes appuient les dires d'Ibn Taymiyya :
< Dis à ceux qui ont cru de pardonner à ceux qui n'espèrent pas les jours (ne craignent pas) Allah afin qu'il rétribue [chaque] peuple pour les acquis qu'ils faisaient. > [45 :14]
Avant l'émigration, pendant que les musulmans étaient en état de faiblesse à la Mecque, Allah a ordonné à son Envoyé d'appeler à supporter et à pardonner aux mécréants qui leur font du tort, et de ne pas se venger. Il est donc autorisé d'être tolérant vis-à-vis des mécréants quand les musulmans sont en état de faiblesse.

NOTRE DEVOIR NOUS LES MUSULMANS

1. On aurait souhaité que les différents groupuscules musulmans appliquent les prescriptions du Coran pré-hégirien qui appellent à la patience et au pardon jusqu'à ce qu'Allah fasse venir le secours victorieux.
2. Nous devons à priori appliquer les lois de l'Islam sur notre personne car nous avons remarqué que certains appellent au jihad et à l'application de la législation de l'Islam sans pour autant l'appliquer sur eux-même.
3. Nous devons appeler les gouverneurs musulmans et leurs notables à appliquer la législation islamique et ceci par la sagesse, la bonne exhortation et avec un langage conciliant comme l'ont fait Moussa et Houroun avec Pharaon .
4. Dans la situation de faiblesse, notre lutte doit être par l'argent et la langue conformément à ce qu'a dit le Prophète e : ***« Luttez de vos biens, vos personnes et vos langues contre les associateurs. »*** [hadith authentique

rapporté par Abou Daoud]

5. Appeler la communauté à l'échelle individuelle et à l'échelle des groupes à appliquer l'Islam sur leurs personnes parce qu'en évoluant dans leur amour à son égard, ils réussiront à l 'appliquer sur la terre.
   L'un des prédicateurs contemporains a dit : « Etablissez l'état islamique dans vos cœurs, il s'établira sur votre terre. »
6. Le dogme ou le jugement par la loi d'Allah, qui prime sur l'autre ?

Le grand prédicateur Mohammed Qotb a répondu à cette question dans l'une de ses conférences à la Maison du Hadith Mecquoise. La question était comme suit :
« Certains disaient : l'Islam va revenir (en force) quand c'est le jugement d'Allah qui prévaut, d'autres disaient que l'Islam va revenir (en force) à partir d'un travail de correction des fausses croyances et d'éducation sociale. Qui d'entre eux a raison ?
Réponse : Comment pourriez-vous imaginer la suprématie du jugement d'Allah en l'absence de prédicateurs qui corrigent les fausses croyances, qui ont une foi authentique, que toute mise à l'épreuve les pousse à patienter davantage, et qui luttent dans le sentier d'Allah pour ensuite réussir à appliquer le jugement d'Allah sur terre... Il s'agit d'une affaire claire et nette...le jugement ne vient pas du ciel -en pure gratuité- et sachant que finalement tout vient du ciel mais avec l'effort des gens, car Allah a recommandé aux gens d'user d'efforts dans cette voie en disant :
< Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. > [47 : 4]
Il faut que nous recommencions par corriger les croyances, et éduquer les gens selon un vrai dogme pour en sortir une génération qui va nécessairement être mise à l'épreuve et qui va patienter comme a patienté la première génération (compagnons du Prophète psl).

POUR QUELLES RAISONS LE CORAN EST-IL DESCENDU PAR FRAGMENTS ?

Le Coran a été révélé à l'Envoyé d'Allah e par fragments selon les circonstances pour des raisons bien valables :
1- Pour affermir le cœur du Prophète e : c'est avec cet argument qu'Allah a répondu aux contestations des mécréants à ce sujet en disant :
< Et ceux qui ne croient pas disent : "Pourquoi n'a -t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une seule fois ?" Nous l'avons révélé ainsi pour raffermir ton cœur; et (dans ce but aussi) Nous en espaçons la diction (et Nous l'avons récité soigneusement) > [25:32].
L'érudit savant Abou Chama avait dit: " Si on nous demande: Pour quelle raison a-t-il été descendu par fragments et non en une seule fois comme les livres précédents? Nous dirons qu'Allah s'est chargé de répondre à cette question, Il dit: **"Et ceux qui ne croient pas disent: "Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une fois?"** C'est à dire comme il a été descendu aux messagers avant lui , Allah répondit: **"Nous l'avons révélé ainsi"** c'est à dire par fragments **"pour raffermir ton cœur"**: pour donner davantage de force à ton cœur, car lorsque la révélation se succède à mesure que de nouvelles circonstances se présentent, elle apporte le soutien et le réconfort au Messager qui bénéficiera ainsi des visites périodiques de l'Ange Gabriel

avec ce qu'il a ramené comme message auprès du Tout Puissant. Il jouira par ce fait d'un bonheur que les langues sont incapables de décrire. Et c'est pour cela qu'au mois de Ramadan, il était plus généreux à dispenser le bien car l'Ange Gabriel le fréquentait souvent pendant cette période.
2- Le défi et la réduction des adversaires à l'impuissance:
Les mécréants, tout en soulevant leur objection (comme cité ci-dessus), étaient émerveillés par le fait qu'il soit descendu par fragments, Allah les a, dès le commencement, défié à lui opposer une sourate d'un mérite égal, il s'ensuit que l'impuissance de ses adversaires est prouvée, non seulement à l'égard du Coran tout entier, mais aussi à l'égard de chacune des parties dont il est composé .
Cette raison même est évoquée dans certaines versions où on rapporte d'Ibn 'Abbas qui disait à propos de la descente des versets du Coran: "A chaque fois que les associateurs apportent quelques ambiguïtés, Allah apporte la vérité avec la meilleure réponse" [Rapporté par Ibn Abi Hatim]
3- La facilité de l'apprentissage et de la compréhension:
Comme le Coran fut révélé par fragments, les gens peuvent facilement l'apprendre par cœur et le comprendre surtout quand il s'agit de gens illettrés comme les Arabes vers qui est descendu le Coran avec leur langue. Ceci les a beaucoup aidé à l'apprendre par cœur et à en comprendre le sens. Au fur et à mesure qu'un ou plusieurs versets leurs sont communiqués, ils l'apprennent par cœur, méditent sur le sens et les mettent en pratique. Omar avait dit: "Apprenez le Coran par parties de cinq versets car Gabriel avait l'habitude de transmettre au Prophète e du Coran des parties de cinq (versets) " [Rapporté par Al Bayhaqi avec une bonne chaîne de rapporteurs dans son livre "Chou'ab Al Imane"].
4- Revivifier les âmes des croyants en les prédisposant à accepter ce qu'Allah a fait descendre du Coran et à le mettre en pratique:
De la sorte les musulmans attendaient avec impatience la descente du verset surtout dans des circonstances où ils en ont vraiment besoin comme les versets de la diffamation -versets qui avaient innocenté Aicha- et les versets d'anathème -li'ane- (voir du verset 6 au verset 9 de la sourate 24).
5- Le suivi des événements et la progression dans la législation:
Le Saint Coran descendait par degré , en commençant par ce qui est principal:
a) Le Saint Coran s'est intéressé en premier lieu aux principes de la foi -al Imane- qui sont la croyance en Allah , en Ses Anges , en Ses Messagers , et au Jour Dernier; et les détails qui s'en rapportent tels que la résurrection; les comptes que doit rendre toute personne (auprès d'Allah), le Paradis et l'Enfer... en apportant les preuves évidentes qui déracinent les fausses croyances des cœurs des associateurs pour y faire pousser le vrai dogme musulman.
b) Puis il commença à appeler les gens aux bonnes valeurs et au bon comportement, à interdire la turpitude et l'acte répréhensible pour déraciner toute sorte de corruption et de mal, ensuite émettre les règles du licite et de l'illicite qui consernent les aliments, les boissons, les biens, l'honneur, le sang, etc...
c) Le Coran était révélé à mesure des circonstances qui se présentent aux musulmans dans leur long Jihad pour que la Parole d'Allah soit la plus haute et il les encourage à persévérer dans cette voie [voir mabahit fi Oulou al Qur'an].

EXEMPLES DE LA DESCENTE DU CORAN PAR DEGRÉS:

1) La sourate al An'am -les bestiaux- (sourate pré-hégirienne) a été descendue pour expliciter les fondements de la foi -al Imane- et les arguments du monothéisme et mettre en garde contre l'association , de même elle montre le licite et l'illicite . Allah a dit:
< Dis: "Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne lui associer rien; et soyez bienfaisants envers vos pères et mères. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux > . [6:151]
Après ceci, ont été révélés les détails de ces statuts à Médine , comme le verset qui se rapporte à l'écriture de la dette -al moudayanah- et celui de l'usure. La fornication, à l'origine, a été interdite à la Mecque, le Très-Haut dit: **< et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! >** [17:32]; et les peines légales dont est passible cette faute ont été révélées à Médine.
2) L'exemple le plus clair de l'évolution par degré des lois est celui du vin où Allah le Très-Haut a dit: **< Des fruits de palmiers et des vignes, vous retirez une boisson enivrante et un aliment excellent** > [16:67].
Il a décrit l'aliment d'excellent sans la boisson enivrante . Puis le Très-Haut fit descendre le verset suivant: **< Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis: "Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité** > [2:219].
Ce verset a montré que le vin a un avantage temporaire et en même temps un côté maléfique car celui qui s'y adonne a commis un péché, et il en résulte une perte de santé, de raison , d'argent et c'est aussi un médiateur de la perversité et la désobéissance . Puis le verset a appelé à avoir de l'aversion vis à vis du vin en disant que le côté nuisible est plus grand que le côté bénéfique .
Ensuite Le Très-Haut fit descendre le verset suivant : **< Ô les croyants ! N'approchez pas de la salat alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites** > [4:43]. Les musulmans furent alors avisés de son interdiction au moment de la prière .

Enfin, le Très-Haut révéla : **< O les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées ne sont qu'une abomination, œuvre du diable. Ecartez vous-en, afin que vous réussissiez** > [5:90].
3) Aicha t a éclairci la raison de la façon dont est descendu le Coran en disant : "Parmi les premières sourates qui ont été révélées, une sourate du Moufassal qui fait allusion au Paradis et à l'Enfer, et ce n'est que lorsque les gens se sont repentis et embrassés l'Islam que furent instaurés le licite et l'illicite. Et si c'était l'ordre de ne pas boire le vin qui était descendu le premier, ils auraient dit: "Nous n'abandonnerons jamais le vin " et si c'était l'ordre de ne pas commettre la fornication qui était descendu en premier, ils auraient dit: "Nous n'abandonnerons jamais la fornication". [Rapporté par Al Boukhari]

PARMI LES QUALITÉS DU SAINT CORAN

1. Le Coran est la parole d'Allah descendue sur son envoyé Mohammed e , il commence par la sourate « l'ouverture » -al fatiha- et se termine par la sourate «

les hommes » -an nas-

2. Sa récitation est une adoration que ce soit dans la prière ou en dehors de la prière, le prophète (pbl) dit: ***« Celui qui lit une seule lettre du Coran s'inscrit une bonne action et la bonne action a dix fois son salaire. Je ne dis pas que « A L M » (lettre se trouvant au début de certain chapitre du Coran) est une lettre, mais A est une lettre, L est une lettre et M est une lettre »*** [Authentique, rapporté par At-Tirmidhi].
D'autres hadiths authentiques incitent à la récitation de certains chapitres du Coran tels que : La vache -al Baqara-, la famille de Imran -al Imran-, la royauté -al Moulk-, la caverne -al Kahf- et les trois derniers chapitres -mou'awidat-
3. Sans la récitation du Coran la prière est nulle. Le prophète (pbl) a dit : ***« aucune prière n'est valable sans la récitation de la fatiha »*** [Al Boukhari et Moslim]
4. Le Coran est exempt de toute falsification et de changement. Le Très Haut a dit : **< c'est nous, en revanche, qui faisons descendre le rappel (le Coran), aussi bien que nous en assurons la garde >** [15:9]. Tandis que les autres livres saints ont été falsifiés (les juifs et chrétiens ont falsifié une grande partie)
5. Le Coran est exempt de toute contradiction car le Très Haut a dit : **< Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions >** [4:82]
6. Il est facile de l'apprendre par cœur, Allah a dit : **< Nous avons rendu le Coran facile en vue du Rappel >** [54:32]
7. Le Coran est inimitable et personne n'est capable de ramener une composition d'un mérite égal à un de ses chapitres, et Allah a défié les Arabes et ils ont montré leur impuissance. Le Très Haut a dit : **< Ou bien ils disent : « Il (Mohammed) l'a inventé ? » Dis : « composez donc une sourate semblable à ceci ... >** [10:38]
8. La descente de la quiétude -sakina- et la miséricorde sur le récitateur du Coran. Le Prophète (pbl) a dit : ***« Il n'est pas un groupe de gens qui se réunissent dans l'une des maisons d'Allah (les mosquées) pour réciter le Coran et l'étudier en commun, sans que la sérénité Divine ne descende sur eux, que la miséricorde d'Allah ne les recouvre, que les anges ne les entourent de toutes parts et qu'Allah ne les cite parmi ceux qui sont auprès de Lui »*** [Moslim et autres]
9. Le Coran s'adresse aux vivants et non aux morts. Le Très Haut a dit au sujet du Coran : **< ... pour qu'il avertisse celui qui est vivant >** [36:70] et il a dit : **< et qu'en vérité, l'homme n'obtient que le fruit de ses efforts >** [53:39]. L'imam Chafi'i a déduit de ce verset, que nous ne pouvons pas offrir la récompense de notre récitation du Coran aux mort, car elle n'est pas le fruit de leurs efforts ni de ce qu'ils avaient acquis. Cependant, cette récompense peut leur parvenir si elle est offerte par leurs enfants, car l'enfant est le fruit de l'effort de son père comme le souligne le hadith suivant : ***« ... et que l'enfant fait partie de ce que son père a acquis»*** [Qualifié d'authentique par celui qui a analysé le livre : « Jami al oussoul »]
10. Le Coran est un remède pour le cœur contre l'association, l'hypocrisie et d'autres maladies. Certains versets sont même une guérison pour les maladies du corps : comme ceux du chapitre « l'ouverture », les deux derniers chapitres - al

mou’awidat - et d’autres mentionnés dans la sunna authentique. Le Très Haut a dit : < **O gens ! une exhortation vous est venue de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans vos poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants** > [10:57]

Il a aussi dit: < **Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants** > [17:82]

1. Le Coran intercède en faveur des siens (ceux qui étaient assidus dans sa récitation et sa mise en application), le Messager d’Allah (pbl) a dit : ***« Lisez le Coran car il viendra le jour de la résurrection comme intercesseur pour les siens »*** (Rapporté par Moslim).
2. Le Coran englobe les autres livres saints précédents, Le Très Haut a dit : < **Enfin nous avons fait descendre sur toi le livre, dans le vrai, pour confirmer le livre qui était là avant lui en étant juge -mouhaymin- sur lui** > [5:48]. Ibn Kathir, après avoir énuméré les différentes significations du terme « mouhaymin » dans le verset, il dit : ses significations sont proches l’une de l’autre, le terme mouhaymin les englobe toutes : il est le livre qui comporte ce qui est authentique dans les livres saints précédents, il est témoin et juge sur eux, il est le livre glorifié, le dernier à être révélé, le sceau des livres saints, le plus complet, le plus parfaits, car Allah y a réuni les belles qualités des livres précédents et Il l’a parfait davantage le rendant ainsi témoin, protecteur et juge sur eux. Ajouté à cela, il en a assuré la garde. [Exégèse d’Ibn Kathir 2/65]
3. Le Coran glorifié est véridique dans ses informations, équitable dans ses lois. Le Très Haut a dit : < **Et la parole de ton Seigneur s’est accomplie en toute vérité et équité** > [6:115].
   Qatada a dit : Véridique dans ce qu’il a dit et équitable dans ce qu’il a jugé ; les informations qu’il dit sont de toute vérité, les ordres et les interdits sont de toute équité. Tout ce dont Il a informé est vrai et sans le moindre doute, tout ce qu’il a ordonné de faire c’est par une équité inégalable, toute chose interdite ne l’est que parce qu’elle est mauvaise et il ne prohibe que le mal, Il dit : < **Il (le Prophète) leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses leur interdit les mauvaises…** > [7:157]
   [Exégèse d’Ibn Kathir 2/167].
4. L’histoire narrée dans le Coran est vraie et non de l’imagination.
   L’histoire de Moussa avec Pharaon a vraiment eu lieu, Le Très Haut a dit : < **Nous allons pour toi réciter un épisode de l’histoire de Moussa avec Pharaon en toute vérité** > [28:3]. De même que l’histoire des gens de la caverne. Le Très Haut a dit : < **Nous allons te narrer leur histoire dans le vrai** > [18:13] et toutes les histoires qu’Allah a narrées sont réelles et véridiques, Il dit : < **Ceci est la narration de vérité** > [3:62].
5. Le Coran réunit entre le désir d’ici bas et de l’au-delà. Le Très Haut a dit : < **…reporte ton désir sur ce qui peut t’assurer la demeure dernière, sans du reste oublier ta part dans l’ici-bas. Agis dans le bien, comme Allah le fait envers toi** > [28:77].
6. Dans le Coran il y a tout ce dont a besoin la personne tels que : les croyances, les adorations, les lois, les prescriptions pratiques, les bonnes valeurs, la politique, l’économie, les exigences de la vie sociale etc. . Le Très Haut a dit : < **…dans le livre Nous n’avons absolument pas omis la moindre chose** > [6:38] <

Et Nous avons fait descendre sur toi le livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une miséricorde et une bonne annonce aux musulmans > [16:89].

1. Dans l'exégèse du verset : < **...dans le livre Nous n'avons absolument pas omis la moindre chose** > , Al Qortobi a dit : Le livre signifie la table gardée, Allah y a mis tout ce qui va se passer. D'autres savants ont dit qu'il s'agit du Coran : tout ce qui concerne la religion, le Coran le mentionne soit d'une façon détaillée et explicite soit de façon globale dont on apprend les détails du Prophète e ou de l'unanimité des savants -al Ijma'- ou par le raisonnement analogique qui est approuvé par le Coran.
2. Dans son explication du verset : < **Et Nous avons fait descendre sur toi le livre, comme un exposé explicite de toute chose** > , l'imam At-Tabari a dit : Ô Mohammed ! Ce Coran t'a été révélé dans lequel est explicité tout ce dont les gens ont besoin, telle que la connaissance du licite, de l'illicite, de la récompense et du châtiment. < **ainsi qu'un guide** > qui te fait éviter l'égarement, < **une miséricorde** > pour celui qui croit en lui (le Coran), applique ce qu'il comporte comme lois, ordres et interdits en s'autorisant ce qu'il a rendu licite, et s'interdisant ce qu'il a rendu illicite, < **et une bonne annonce aux musulmans** > : une bonne annonce pour celui qui obéit à Allah, se soumet et se dévoue exclusivement à Lui, il aura une bonne rétribution le Jour Dernier et jouira de beaucoup de faveurs [14:161].

1. Le Saint Coran a un fort effet sur l'âme des hommes et des génies.

1. Concernant les humains : à l'époque de la révélation, beaucoup d'associateurs éprouvèrent de l'attendrissement (en entendant réciter le Coran), et beaucoup d'entre eux embrassèrent l'Islam. Actuellement, j'ai rencontré un jeune homme qui vient de rentrer en Islam et qui était chrétien, il me raconta (qu'avant sa conversion) la récitation du Coran enregistrée sur des cassettes a eu une forte impression sur lui.
2. Concernant les génies, un groupe d'entre eux dit : < **Nous venons d'entendre un Coran prodigieux. Il guide à la droiture : nous croyons en lui; nous n'associerons à notre Seigneur personne** > [72 :1-2]
3. Beaucoup d'idolâtres arabes furent impressionnés à l'écoute du Coran. L'idolâtre Al Walid Ibn Al Moughira exprime cette impression en disant : « Par Dieu ce n'est ni de la poésie, ni de la magie, ni des délires d'un fou, ce qu'il récite c'est la parole d'Allah, que sa parole est douce, bellement couronnée, elle a toujours le dessus et aucune parole n'est à sa hauteur ! ».

[voir Exégèse d'Ibn Kathir 4/443]

1. Le meilleur d'entre les gens est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. Le Prophète (psl) a dit : ***« Le meilleur d'entre vous est celui qui a appris le Coran et l'a enseigné aux autres »*** [Al Boukhari]
2. ***« Celui qui excelle dans la lecture du Coran sera avec les nobles Anges-Messagers qui ne font qu'obéir à leur Seigneur. Celui qui le lit péniblement et en hésitant dans sa lecture aura quand même deux salaires »*** [Al Boukhari et Moslim].
3. Le Coran est guide et annonciateur de bonnes nouvelles, Allah dit : < **Voici le Coran qui guide à la voie la plus droite. Il apporte aux croyants la bonne nouvelle. Pour ceux qui effectuent les œuvres salutaires,**

magnifique sera la rétribution > [17:9]

4. Le Coran apporte la quiétude, renforce la conviction. Les croyants savent tous que le verset qui apporte la quiétude et la fraîcheur de la certitude à leur cœur est le suivant : [**Ceux qui croient, de ce que le cœur se rassure au Rappel d'Allah, de quoi d'autre que du Rappel d'Allah sérénité peut-elle venir au cœur.**] [13:28].
   Lorsque le musulman est touché par un souci ou une peine ou une maladie, son meilleur remède c'est d'écouter la récitation du Coran par quelqu'un qui a une belle voix comme Al Manchaoui et autres, Le Prophète (psl) a dit : ***« appliquez-vous à rendre vos voix belles lorsque vous récitez le Coran, car la belle voix donne davantage de beauté au Coran »*** [Authentique, voir « Sahih Al Jami » de Al Albani].
5. Dans la majorité de ses sourates, le Coran appelle au Monothéisme et surtout à l'unicité de l'adoration, de l'invocation ou de la demande d'aide : Dans la sourate « l'ouverture » - Al Fatiha - , Le Très Haut dit : **< C'est Toi que nous adorons et c'est toi dont implorons aide >** . Et dans les trois dernières sourates, le monothéisme est clairement exposé : **< Dis : Il est Allah, l'unique >** , **< Dis : Je cherche protection auprès du seigneur de l'aube naissante**] , [**Dis : Je cherche protection auprès du seigneur des hommes >** . Dans la sourate « Al Djinn » on peut lire : **< Dis : je n'invoque que mon seigneur et ne lui associe personne** > [72:20], **< Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah** > [72:18].
   Dans d'autres sourates, on en distingue beaucoup qui appellent au monothéisme. Le plus étonnant, c'est qu'un des cheikhs a trouvé le verset (ci-dessus) écrit à l'entrée d'une mosquée, et fit la remarque suivante : « ce verset est un verset wahhabite car il interdit l'invocation d'autre qu'Allah ! ! »
   Un docteur soufi me dit que le verset suivant : **< c'est toi que nous adorons et c'est toi dont nous implorons aide** > est wahhabite car il incite à n'implorer l'aide qu'auprès d'Allah l'Unique.
6. Le Coran est la première source de législation, Allah l'a fait descendre sur Mohammed e pour faire sortir les gens des ténèbres de la mécréance, de l'association et de l'ignorance vers la lumière de la foi, du monothéisme et de la science. Le Très Haut a dit : **< Un livre que nous faisons descendre sur toi pour que tu tires les hommes des ténèbres à la lumière, avec la permission de leur Seigneur, sur la voie du Très Puissant, du digne de louange** > [14 :1]
7. Le Coran nous informe sur les événements futurs qui ne peuvent être connus que par la révélation. Le Très Haut dit : **< Leur rassemblement sera bientôt mis en déroute, et ils tourneront le dos** > [54:45]. Et effectivement, les idolâtres ont été mis en déroute dans la bataille de Badr et ils ont pris la fuite. Le Coran a prédit beaucoup de choses qui se sont vérifiées par la suite, telle que la victoire des Romains sur les Perses.
8. Avant de réciter le Coran il faut commencer par dire : je demande la protection d'Allah contre le diable banni -al Isti'ada- : **< Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le diable banni** > [16:98].
9. L'obligation d'écouter attentivement la récitation du Coran et d'observer le silence que ce soit dans la prière (derrière l'imam) ou durant la prêche du vendredi

conformément aux paroles Divines suivantes : **< Et quand on récite le Coran, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde (d'Allah) >** [7:204]. Ceci signifie : quand on récite le Coran, écoutez-le attentivement pour comprendre le sens des versets et observez le silence qui vous permet de méditer dessus afin que vous obteniez la miséricorde de votre Seigneur.
[Voir le livre d'exégèse de Tabari]

Résumé
Les qualités du Coran sont nombreuses, Allah l'a décrit comme suit : **< C'est un Livre souverain (inattaquable) le faux ne l'affecte ni de devant ni de derrière. C'est une descente venue du Sage, du Glorifié >** [41:41-42]. Le Messager d'Allah (psl) dit de lui : ***« Je vous ai laissé deux choses après quoi vous ne vous égarerez pas (si vous vous y attachez) : le livre d'Allah et ma voie (sunna) et ils ne se sépareront qu'après être présentés devant moi quand je serai près du bassin (le Jour de la Résurrection) »***. [authentique, rapporté par Al Hakim]
Gladstone (ancien premier ministre de la Grande Bretagne) a dit : Tant que le Coran existe, l'Europe n'a aucune prise sur l'Orient Islamique.

LE CORAN EST UN LIVRE COMPLET

Le Saint Coran s'est intéressé à de nombreux sujets importants tels que les ordres et les interdits, le châtiment et la bonne rétribution (le Jour Dernier), les exhortations sages et les paraboles, les conseils et les histoires, les prédictions, les sciences profanes, les phénomènes de la création, les preuves de la résurrection, et d'autres sujets.
Lorsque l'on examine attentivement le Coran, et malgré l'étendue et la complexité de ses sujets, on le trouve d'une éloquence, d'une finesse, d'une harmonie et d'une conformité incomparables, son début ressemble à sa fin, ses différentes parties se ressemblent dans leur beauté, jamais on ne se lasse de le lire, ni on a le moindre doute (que c'est la parole d'Allah) quand on l'examine attentivement. Il accroît la guidée et la foi des croyants, et ses composantes sont en parfaite cohésion, son début approuve sa fin.
Les composantes du Coran telles qu'elles sont arrangées et ordonnées, sont disposées différemment aux autres livres, et malgré ceci, ses idées, ses constructions, les sujets de ses sourates et versets, sont en parfaite concordance, formant une seule entité complète: preuve concrète que c'est une œuvre surhumaine, car en général les auteurs de livres réunissent un groupe de leurs connaissances sous une section, et un groupe de sections sous un chapitre.
Le Coran quant à lui, c'est la révélation divine: un ensemble de récits ordonnés selon la sagesse parfaite (d'Allah) et selon l'intérêt -al maslaha-. On n'y trouve ni défauts, ni contradictions, ils se joignent pour former un seul sujet.
[Voir l'épître: "Mouhim al ikhtilaf wat-tanqud fi al qur'an al karim" de cheikh Yassir Ahmad Ali Ach-Chamali]
Le cheikh Az-Zarqani disait:
"Cette variation sans précédent de récits qu'offre chaque sourate ou une partie d'elle, passionne davantage le récitateur, attire l'attention de celui qui écoute, en tire des leçons

celui qui médite dessus. L'image de chaque groupe de versets du Coran est celle d'un jardin dont les fruits sont mûrs, le visiteur se déplace d'un endroit à l'autre, jouissant de tous ces fruits, ou celle d'une table garnie de différents plats, l'affamé se rassasie de ces mets aux différents goûts et couleurs."
[Voir Manahil al Irfane 1/80]
Le professeur Mohammed AbdAllah Draz a dit:
"Un fagot de récits qui s'entrechoquent, et un ensemble de constructions désordonnées": telle est la remarque des ignorants (malades du cœur) quand on leur expose une longue sourate.
Or, lorsque l'on examine attentivement cette même sourate, on découvre qu'il s'agit d'une construction dont les éléments se soutiennent (qui constituent les objectifs principaux de la religion -al maqassid el koulliyah-), bâtie sur de vraies assises
(qui sont les bases de la religion -al ussul-).
Sur chaque assise sont installées des branches et des sections, en passant d'une de ses composantes à l'autre, on a l'impression de visiter les différentes chambres et salons d'une seule construction, son architecture a été faite en une seule fois, pas le moindre hiatus dans l'arrangement ni dans la concordance, et pas de rupture quand on quitte une composante vers une autre, au contraire c'est la parfaite harmonie et conformité entre, d'une part, ses différents ensembles, et d'autre part, entre les individus de chaque ensemble.
Ajouté à cela, toutes les composantes de la sourate prennent une même direction vers un objectif précis, tout comme un corps vivant marchant vers une direction précise, et dont tous les organes s'entraident pour un seul but malgré leurs différents fonctionnements.
[voir livre: an-naba’ al 'adhime p. 155]

LE CORAN EST EXEMPT DE CONTRADICTIONS ET DE DIFFERENCES

Le Très Haut a dit: < **Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions.** > [4:82]
1- L'imam Tabari a expliqué ce verset comme suit:
Ce verset signifie que ceux qui parlent de choses en signe d'opposition à ce que tu leur dis, ne méditent-ils pas au cours de la nuit sur le livre d'Allah? Car méditer dessus leur fait comprendre la preuve évidente d'Allah qu'ils doivent te suivre et obéir à ton ordre, de même que ce que tu leur as apporté est descendu de leur Seigneur car ses idées sont en parfaite harmonie, ses lois concordent, ses parties s'approuvent les unes les autres, et témoignent les unes en faveur des autres.
Et s'il provenait d'un autre qu'Allah, on découvrirait que ses lois discordent, ses idées se contredisent, et certains de ses passages désapprouvent d'autres.
On rapporte d'Ibn Jarir que Qatada a dit:
La parole d'Allah ne se contredit jamais, elle est de toute vérité sans le moindre mensonge, quant aux paroles des humains, souvent elles se contredisent.
Ibn Yazid (rapporté également par Ibn Jarir) a dit:
Les versets du Coran ne se contredisent pas, ce qui à première vue apparaît comme différence ou contradiction pour certaines personnes, est dû à leur raison limitée et à leur ignorance.
Il récita le verset: < **S’il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes**

maintes contradictions. > [4:82]
Et il ajouta: il est du devoir de chaque croyant de dire: "Tout cela vient d'Allah", de croire aux versets ambigus, ne les oppose pas les uns contre les autres et s'il n'arrive pas à trouver la vraie signification de ces versets, qu'il dise: "Tout ce que dit Allah est pure vérité", qu'il sache qu'Allah le Très Haut ne saurait dire quelque chose et la contredire après, qu'il soit convaincu de la perfection de ce qui vient d'Allah.
[voir exégèse de Tabari 8:567]
2- Dans l'exégèse de ce verset, Al Hafez Ibn Kathir a dit:
Par ces paroles, le Très Haut ordonne de méditer sur le Coran, met en garde contre le fait de s'en détourner, recommande de chercher les significations prépondérantes -muhkamah-, et de comprendre ses termes éloquents, tout en informant qu'il n'y a ni différences, ni instabilités ni contradictions dans le Coran, car c'est un livre descendu -tanzil- du Sage Digne de louanges, c'est la vérité venant du vrai -al Haqq-, c'est pour cela que le Très Haut dit: **< Ne méditent-ils pas sur le Coran ? ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ? >**
Puis il ajouta que le verset: **< S'il provenait d'un autre qu'Allah..** > [47:24] signifie: S'il était inventé, comme le prétendent les ignorants parmi les associateurs et les hypocrites, ils y trouveraient maintes contradictions. Et puisqu'il est exempt de toute contradiction, il vient certainement d'Allah.
Tel est le raisonnement de ceux qui sont enracinés dans la connaissance, le Très Haut dit que leur parole est: **< Nous y croyons, tout est de la part de notre Seigneur >** c'est à dire que tout le Coran aussi bien dans ses signes péremptoires -muhkam- que ses signes ambigus -mutashabih-, est de toute vérité -haqq-. C'est pour cela qu'ils renvoient l'ambigu au péremptoire.
Quant à ceux qui ont à cœur la déviance, ils renvoient le péremptoire à l'ambigu, ce qui a causé leur égarement. Par ce fait, Allah le Très Haut a fait l'éloge de ceux qui sont enracinés dans la connaissance et a maudit les égarés.
[Ibn Kathir 1/129]
3- L'imam Ach-Chatibi a dit: et puisqu'il est prouvé qu'il n'y a pas de différences dans le Coran, il est donc juge sur tous ceux qui sont en désaccord, car il établit une seule idée: la vérité, et la vérité est dépourvue de toute instabilité et différence, et tout différent soulevé par les assujettis -al moukallafine- est renvoyé au Coran qui prévaut sur lui, le Très Haut a dit: **< Si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation** > [4:59]
Ce verset est une preuve que la vérité dans le Coran est claire et nette, ses démonstrations sont clairement exposées, rien ne peut prendre sa place et les compagnons avaient la même vision vis à vis de lui. [Al I'tissam 2:309]

LES NOMS DU CORAN ET SES ATTRIBUTS

1. Allah a donné différents noms du Coran parmi lesquels :
   al Quran, al Furqane (le discernement), al Kitab(le livre), at Tanzil (la descente) :ces noms sont tous évoqués dans le Coran.
2. On trouve dans des versets qu'Allah a qualifié le Coran de :
   Lumière, guide, exhortation, guérison, miséricorde, béni, explicite, bonne nouvelle, souverain (inattaquable), glorifié, annonciateur (de bonne nouvelle),

avertisseur, noble, plus beau message.
Le Très-Haut a dit :
< Allah a fait descendre le plus beau des récits -ahsan al hadith-: un livre dont certains versets se ressemblent -moutashabih- et se répètent -matani-. Ils en ont la peau qui frissonne -taqcha'irrou-, ceux qui craignent leur Seigneur ! Mieux elle s'attendrit -talinou-, et c'est ce que fait leur cœur au Rappel d'Allah. > [39 : 23]
[pour plus de détails sur les termes entre-tirets, voir Kalimat al Qur'an de Hassanine Mohammad Makhlouf]

3. Certains attributs du Coran ont été évoqués dans certains hadiths mais ils sont qualifiés de faible bien que l'idée qu'on en tire est bonne :

a/ On rapporte que le prophète e aurait dit :
« Certes, ce Coran est un festin d'Allah, profitez-en autant que vous pouvez et ce Coran est le câble d'Allah, la lumière claire, le vrai remède, une protection pour celui qui suit ses prescriptions, il est exempt de toute tortuosité et de toute déviation, ses merveilles sont ininterrompues, ne s'use pas à force de le répéter plusieurs fois, récitez-le car Allah vous récompensera pour chaque lettre dix bonnes actions et je ne dis pas que (A L M) vaut dix bonnes actions, mais A vaut dix, L vaut dix, M vaut dix. »
[hadith qualifié d'authentique par al Hakim, de faible par Dhahabi]
b/ « Certes, des troubles vont venir, aurait dit
le prophète e .

- Quelle va être l'issue ?
- Le livre d'Allah ! le livre d'Allah ! Dans lequel il y a le récit de vos prédécesseurs et de vos successeurs, et le jugement entre vous, il est la parole de décision et non pas de dérision, quelque soit le tyran qui s'en détourne Allah l'anéantira, celui qui cherche la guidée dans autre que lui, Allah l'égarera, il est l'anse la plus solide, le sage rappel, la voie de la rectitude, ni les âmes ne dévient ni les langues ne se lient (quand on s'en inspire), les savants ont toujours soif d'en puiser davantage de savoir, il ne s'use pas à force de le répéter, ses merveilles sont ininterrompues, et c'est lui qu'aussitôt des djinns écoutent sa récitation, dirent : **< Nous venons d'entendre un Coran prodigieux.** > [72:1]

Celui qui répète ses paroles dit la vérité, celui qui juge avec ses lois est juste, celui qui le met en application est récompensé, celui qui appelle les gens à lui est guidé vers le chemin de la rectitude. »
[rapporté par at-Tirmidhi, celui qui a fait la correction du livre « jami'al oussoul » a dit : dans sa chaîne de transmission il y a un homme inconnu]
[le cheikh al Albani penche du côté que le hadith remonte à Ali Ibn Abi Talib]

LES DIFFÉRENTS SENS DU MOT TA'WIL DANS LE CORAN

Le Très-Haut a dit : < **C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets péremptoires -mukham-, qui sont la base du livre, et d'autres versets ambigus -mutashabih-. Les gens qui portent au cœur la déviance s'attachent à l'ambigu par passion du trouble, passion de trouver une interprétation -ta'wil- à l'ambigu, nul n'en connaît l'interprétation -ta'wil- sinon Allah, et ceux de science bien assise disent : « Nous y croyons :**

tout cela vient de notre Seigneur. » Mais ne méditent que les doués d'intelligence. > [3:7]

1. **Le ta'wil au sens de l'exégèse -tafsir-** c'est à dire les paroles qui expliquent un terme (du Coran) pour rendre sa compréhension aisée, ceci est l'usage prépondérant des exégètes tels que Ibn Jarir At-Tabari et autres.
2. **Le ta'wil d'une parole qui vise ses réalités (stables à l'extérieur telles qu'elles sont)**

L'interprétation -le ta'wil- de ce qu'Allah nous informe de son essence -dhat- et ses attributs -sifat- c'est la réalité de son essence sacrée et ce qu'elle comporte comme attributs, et le ta'wil du Jour dernier c'est ce qui va se passer réellement le Jour dernier.

    1. Certains disent que dans les paroles divines suivantes : **< ...Les gens qui portent au cœur la déviance s'attachent à l'ambigu par passion du trouble, passion de trouver une interprétation -ta'wil- à l'ambigu, nul n'en connaît l'interprétation -ta'wil- sinon Allah »** l'arrêt se fait ici , et la suite : **« ... et ceux de science bien assise... >** entame une nouvelle phrase.
    Ceux là visent le deuxième sens du ta'wil qui est : la réalité de ce qui est voulu par une parole : la réalité de l'essence d'Allah et de sa définition, la description de ses attributs, ce qui se passe réellement au moment et après la résurrection sont des choses que seul Allah connaît.
    2. D'autres disent que l'arrêt se fait à la fin du passage suivant : **< ...nul n'en connaît l'interprétation -ta'wil- sinon Allah, et ceux de science bien assise... >** . Ceux là visent le premier sens qui est l'exégète et la signification. Ce qu'on rapporte de ceux qui disent que Moujahid (l'élève d'Ibn Abbas) connaît le ta'wil de l'ambigu, ils veulent dire qu'il connaît son exégèse et sa signification.
    De ce fait, on comprend qu'il n'y a finalement pas de contradiction entre ces deux opinions, tout cela revient à leur divergence dans le sens du terme ta'wil.
    [voir Oulom al Qur'an d'al Qattan]
    3. Ibn Abbas -qu'Allah l'agrée- a dit : l'exégèse est de quatre sortes :

1. Une exégèse que tout le monde doit comprendre et nul n'est pardonné s'il l'ignore (comme la connaissance du licite et de l'illicite).
2. Une exégèse que les arabes connaissent car elle fait partie de leur langage courant (comme le terme Ilah qui signifie celui qu'on adore).
3. Une exégèse que connaissent les enracinés dans le savoir (comme le terme Istiwa qui signifie l'élévation)
4. Une exégèse que ne connaît qu'Allah (telle que la connaissance du « comment » -kayfiyya- de l'essence et des attributs d'Allah).

1. **L'interprétation -ta'wil- blâmable** : c'est de faire passer le terme de la signification prépondérante -rajih- à la signification non-prépondérante -marjouh-, en raison d'une preuve qui lui est reliée. Elle est l'usage de beaucoup de contemporains dans leur interprétation -ta'wil- des textes qui parlent des attributs d'Allah. En fait, ils se sont réfugiés derrière cette interprétation prétendant qu'elle convient le mieux pour exempter Allah le Très-Haut de toute ressemblance -mumathala- avec ses créatures.

Mais ce prétexte est vain car cette interprétation les a fait tomber dans un problème

pareil que celui qu'ils ont fui, voire plus grave encore : lorsqu'ils ont interprété la main (d'Allah) par sa puissance, ils ont voulu par-là fuire le fait d'affirmer que le Créateur a une main car les créatures aussi ont une main, le terme main les a mis dans la confusion, c'est pour cela qu'ils l'ont interprété par la puissance, et c'est de leur part une contradiction, car il s'ensuit nécessairement dans l'interprétation qu'ils ont affirmée la même chose que ce qu'ils ont prétendu s'ensuivre nécessairement dans l'interprétation qu'ils ont rejetée, puisque les esclaves d'Allah ont aussi une puissance.
Donc, si la puissance d'Allah existe réellement comme ils l'ont eux-mêmes affirmée, il en est de même concernant la main d'Allah : elle existe réellement elle aussi.
Si par contre, l'affirmation de la main d'Allah est vaine et impossible car elle exige, comme eux prétendent, la ressemblance avec ses créatures -tashbih-, de même l'affirmation de la puissance est vaine et impossible (car les humains ont eux aussi une puissance).
De ce fait, il n'appartient à personne de dire : « ce terme est à interpréter (ou est à prendre de telle manière) -mu'awwal- au sens de le faire passer de la signification prépondérante à la signification non-prépondérante. Et ce qu'on rapporte des Imams prédécesseurs -salaf- qu'ils blâmaient les interprètes -les mutaawwil- ce sont ceux-là même qu'ils désignent : ils ont interprété autrement ce qui leur prête confusion alors que la même chose n'a pas prêté confusion à autrui (les enracinés dans la science). [Voir ulum al Qur'an d'al Qattane]

POSITIONS DES ENRACINÉS DANS LE SAVOIR ET DES ÉGARÉS VIS À VIS DE L'AMBIGU

La position des enracinés dans le savoir vis à vis des signes ambigus et la position des égarés ont été clairement explicitées par Allah le Très haut, Il dit au sujet des égarés: < **Les gens qui portent au cœur la déviance s'attachent à l'ambigu par passion du trouble, passion de trouver une interprétation à l'ambigu** > [3:7].
Et Il dit au sujet de ceux qui sont enracinés dans le savoir:
< **Et ceux de science bien assise disent: "Nous croyons: tout cela vient de notre Seigneur"** > [3:7].
Les égarés prennent de ces versets ambigus un moyen pour porter atteinte au livre d'Allah et créer la dissension entre les gens, ils interprètent autrement ce qui est voulu par Allah, s'égarent ainsi et égarent autrui.
Quant à ceux qui sont bien enracinés dans le savoir, ils croient que tout ce qui vient d'Allah est la vérité et il n'y a aucune divergence là-dessus et il ne comporte pas de contradictions car il appartient à Allah: < **S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions** > [4:82].
Et tout ce qui est ambigu, ils l'extrapolent au péremptoire -muhkam- pour que le tout soit péremptoire.

1- Premier exemple:
Ils (les gens de la Sunna et du Consensus) disent qu'Allah a deux mains réelles conformément à Sa Majesté et Sa Grandeur qui ne ressemblent pas aux mains des créatures, tout comme Il a une essence -dhat- qui ne ressemble pas aux corps de Ses créatures car le Très Haut dit:

< **Nul ne ressemble à Lui; et c’est Lui l’Audient le Clairvoyant** > [42:11].
De même Allah s’est élevé sur Son Trône conformément à Sa Majesté: une élévation qui ne ressemble pas à Ses créatures.
Le Très Haut dit: **< Le Tout Miséricordieux sur le Trône s’est élevé -Istawa- >** [20:5].

2- Deuxième exemple:
Ils disent que la bonne rétribution et la mauvaise rétribution font partie du décret d’Allah le Puissant le Glorifié, mais la bonne rétribution a pour origine le bienfait d’Allah sur Ses serviteurs, quant à la mauvaise rétribution, elle a pour cause l’action (mauvaise) de l’esclave d’Allah.
Le Très Haut dit: < **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Encore en efface-t-il beaucoup** > [42:30].
L’attribution de la mauvaise action à l’esclave est une attribution de la chose à sa cause et non pas à Celui qui l’a décrétée et l’attribution de la bonne action et de la mauvaise action à Allah le Très Haut est sous le contexte de l’attribution de la chose à Celui qui l’a décrétée. Voilà ce qui peut enlever le doute dans le cœur de ceux qui pensent qu’il y a contradiction entre les versets.

3- Troisième exemple:
Le Prophète e n’avait jamais été en doute sur ce qu’on a fait descendre sur lui, au contraire il en est le plus connaisseur et en a la plus grande conviction que quiconque, Allah le Très Haut a dit: < ? **Dis (Ô Mohammed): “O gens! Si vous êtes en doute sur ma religion, moi je n’adore point ceux que vous adorez en dehors d’Allah** > ? [10:104] signifie: que si vous êtes en doute, moi j’ai la conviction ferme (de ma religion), c’est pour cela que je n’adore pas ceux que vous adorez en dehors d’Allah; je me désavoue d’eux et j’adore Allah.
Et des paroles divines suivantes: < ? **et si tu es en doute sur ce que Nous avons fait descendre vers toi** ? > ne s’ensuit pas nécessairement que le doute est possible du côté de l’Envoyé d’Allah e ou qu’il a vraiment eu lieu, ne vois-tu pas que lorsqu’Allah dit: < **Dis: “Si le Tout Miséricordieux avait un enfant, je serai, moi, le premier à l’adorer”** > [43:81], est-ce qu’il s’ensuit nécessairement que l’attribution de l’enfant à Allah est concevable ou qu’Il l’a vraiment eu ?
Non, ceci n’a jamais eu lieu et n’est pas concevable, le Très Haut a dit: < **... Alors qu’il ne convient nullement au Tout Miséricordieux d’avoir un enfant! Tout ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux, en serviteurs** > [19:92-93].
De même des paroles divines suivantes: < **Ne te mets pas au premier rang des disputeurs** > ne s’ensuit pas nécessairement que l’Envoyé d’Allah s’est réellement disputé car la mise en garde de quelqu’un contre une chose peut être indirectement adressée à autrui, médite sur ces paroles d’Allah: < **... et que ceux-ci ne te détournent point des versets d’Allah une fois qu’on les a fait descendre vers toi. Appelle les gens vers ton Seigneur et ne sois point du nombre des associateurs** > [28:87].
On sait fort bien qu’ils n’ont pas détourné le Prophète e des versets d’Allah et il n’a jamais associé, mais adresser l’interdiction d’une chose à celui qui ne l’a pas commise a pour objectif l’avertissement de ceux qui l’ont commise et la mise en garde contre leurs

voies, et de ce fait se dissipent toute confusion et toute pensée défavorable vis à vis de l’Envoyé d’Allah (psl) .

L’AMBIGU DANS LE CORAN: SES DIFFÉRENTES SORTES

L’ambigu dans le Coran est de deux sortes:
- la première: réelle, c’est ce que l’être humain ne peut connaître telle que la réalité concrète des attributs d’Allah.

Certes, nous connaissons la signification des attributs d’Allah mais nous ne pouvons connaître leur réalité et comment ils sont, le Très Haut a dit: **< ... alors qu’eux-mêmes ne le cernent pas de leur science>** [20:110]. Et Il dit: **< les regards ne peuvent l’atteindre, cependant qu’Il saisit tous les regards. Et Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur** > [6:103].

Lorsqu’on interrogea l’Imam Malik -qu’Allah lui soit miséricordieux- au sujet des paroles divines suivantes: **< le Tout Miséricordieux sur le Trône -Istawa- >**
- Comment Istawa?

Il répondit: - l’Istiwa n’est pas inconnu, le “comment” dépasse la raison (humaine), y croire est une obligation et s’interroger sur le “comment” est une innovation.

On comprend de la réponse de l’Imam Malik que la façon de l’Istiwa nous est inconnue, la signification de l’Istiwa, quant à elle, est connue: c’est l’élévation.
- la deuxième: relative, c’est ce qui peut être ambigu pour certains et ne l’est pas pour d’autres, les gens enracinés dans le savoir savent l’interpréter.

Sur ce genre de signes ambigus il nous incombe de demander qu’on (les savants) nous l’explique et qu’on nous l’éclaircisse pour le saisir car il n’y a rien dans le Coran dont la signification échappe à tout le monde. Allah le Très Haut a dit:

< Voilà un exposé pour les gens, un guide et une exhortation pour les pieux > [3:138].

< Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose > [17:89].

< Et quand Nous l’aurons lu, suis-en bien la lecture. A Nous, ensuite incombera son explication > [75:18-19].

< Ô gens! Certes une preuve évidente vous est venue de la part de votre Seigneur. Et Nous avons fait descendre vers vous une lumière éclatante (le Coran) > [4:174].

Les exemples de ce genre sont nombreux: la parole divine suivante : [**Nul ne ressemble à Lui**] a été ambiguë pour certains négationnistes - Ahl at-Tâatil -; ils ont compris (par ce verset) la négation de l’existence en Allah d’attributs et ont prétendu que leur affirmation exige la ressemblance (avec Ses créatures) -al moumathala-, mettant ainsi à l’écart les nombreux versets qui affirment l’existence en Allah d’attributs et ignorant que de l’affirmation de la signification ne s’en suit pas nécessairement la ressemblance.

Deuxième exemple: le Très Haut a dit: **< Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l’Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l’a en grande colère, l’a maudit et lui a préparé un énorme châtiment.** > [4:93].

Ce verset a prêté confusion chez les partisans de la menace divine - al wa’idiyya -; ils ont

compris par ce verset que celui qui tue intentionnellement un croyant va demeurer éternellement en Enfer, ils ont appliqué cette règle sur tous ceux qui ont commis des grands péchés - Ahl al kaba'ir - et se sont détournés des versets qui prouvent que tout péché moins grave que l'association est sous la Volonté d'Allah le Très Haut.
Troisième exemple: le Très Haut a dit: **< Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile >** [22:70].
Ce verset a pris un autre sens chez la secte des Jabriyya; ils ont compris que la personne est contrainte d'agir d'une manière précise et qu'elle est dépouillée de toute volonté et de toute puissance, mettant à l'écart les versets qui prouvent l'existence en l'homme d'une liberté de choix et d'un pouvoir, et que l'action de l'homme est de deux sortes: volontaire et involontaire.
Les gens enracinés dans le savoir qui sont ceux doués d'intelligence savent comment tirer de ces versets ambigus le sens qui est conforme aux autres versets.
De ce fait, tous les versets deviennent péremptoires sans ambiguïtés.

LA RAISON DE LA CLASSIFICATION DU CORAN EN PÉREMPTOIRE ET EN AMBIGU

Si le Coran était entièrement péremptoire -mouhkam-, la raison de la mise à l'épreuve, pour faire la distinction entre celui qui y croit vraiment et le met en application et celui qui ne l'est pas, serait absente. Car dans ce cas toute tentative de déplacement des mots de leur contexte -tahrif- serait vaine et les signes ambigus auxquels certains s'attachent par passion de trouble et passion de trouver une interprétation infidèle -ta'wil- serait inexistante.
De même s'il était entièrement ambigu, il ne serait plus un exposé explicite et donc plus un guide pour les gens; le mettre en pratique et le prendre comme assise pour bâtir dessus un dogme sain - aqida salima -, ne serait pas possible. Mais Allah le Très Haut, à Lui la Sagesse parfaite, a mis dedans (le Coran) des versets péremptoires auxquels on se réfère dans le cas où un verset nous paraîtrait ambigu, et des versets ambigus à titre de mise à l'épreuve des gens pour faire la distinction entre celui dont la foi est sincère et celui qui porte au cœur la déviance.
Le vrai croyant sait que tout le Coran vient d'Allah le Très Haut, et ce qui vient d'Allah est la vérité et il est impossible qu'il comporte la moindre aberration et la moindre contradiction. Le Très Haut dit: **< Le faux ne l'affecte (le Coran) ni de devant ni de derrière: c'est une descente venue du Sage, Digne de Louange >** [41:42] et Il dit: **< S'il provenait (le Coran) d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certainement maintes contradictions >** [4:82].
Tandis ce que celui qui a au cœur une inclination vers l'égarement, il prend de l'ambigu un moyen de déplacer le péremptoire de son contexte, de suivre ses passions pour mettre les gens en doute sur les informations (du Coran) et du refus de ses lois par orgueil. C'est pour cela que tu découvres souvent que ceux qui ont dévié dans le dogme -aqida- et dans la pratique -'amal- justifier la voie (de l'égarement) qu'ils ont prise en s'appuyant sur les versets ambigus.
On rapporte de 'Aïcha qui disait: l'Envoyé d'Allah a récité ce verset: **< C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets péremptoires**

-mouhkam-, qui sont la base du Livre, et d'autres versets ambigus -moutachabih-. Les gens qui portent au cœur la déviance s'attachent à l'ambigu par passion du trouble, passion de trouver une interprétation -ta'wil- à l'ambigu, nul n'en connaît l'interprétation sinon Allah, et ceux de science bien assise disent: "Nous y croyons: tout cela vient de notre Seigneur". Mais ne médite que les doués d'intelligence. > [3:7] et dit alors: "Si tu vois les gens qui suivent l'ambigu, évite-les, car ce sont ceux-là même qu'Allah a désigné (par cette parole divine) ».

COMMENT BÉNÉFICIER DU CORAN?

Allah le Très Haut a dit: < **Il y a bien là un Rappel pour quiconque a un cœur, prête l'oreille tout en étant témoin.** > [50:37].
Si tu veux tirer profit du Coran, concentre ton cœur lors de sa récitation, prête ton oreille, sois présent (corps et âme) comme si c'était à toi que s'adresse la parole, car c'est une parole venant d'Allah adressée à toi sur la langue de Son Messager e .
Sachant que l'impression n'est parfaite que si elle requiert les conditions suivantes:

1. l'agent qui exerce l'impression doit être adéquat
2. l'endroit qui reçoit l'impression doit être bien disposé à la recevoir
3. les conditions favorables à la réalisation de l'impression
4. l'élimination de tout ce qui fait obstacle à cette réaction, le verset ci-dessus a regroupé tout ceci avec une brièveté compétente, explicite et droit au but

Ces paroles divines: **< Il y a bien là un Rappel >** font allusion aux paroles précédentes depuis le début de la sourate Qaf: elles constituent l'agent qui exerce l'impression.
< Pour quiconque a un cœur > : le cœur est l'organe récepteur, il signifie ici le cœur vivant apte à comprendre ce qui vient d'Allah comme Il a dit: **< Ceci n'est qu'un Rappel et une lecture claire, pour qu'il avertisse celui qui est vivant >** signifie celui dont le cœur est vivant.
< Prête l'oreille > : dirige son ouïe et tend son oreille vers ce qu'on va lui dire; cette action est une condition pour que la parole fasse son effet.
< tout en étant témoin > : le cœur est témoin, présent et non pas absent.
Ibn Qutayba a dit: "Prête ton oreille à la récitation du Livre d'Allah, sois présent avec ton cœur et ta raison et ne sois pas indifférent ou distrait", sa parole fait allusion à l'obstacle qui empêche tout effet du Coran qui est la distraction du cœur et son absence qui bloque toute réflexion et toute méditation à la parole adressée à soi.
En présence de l'agent moteur (le Coran), de l'organe récepteur (le cœur vivant) et de la condition (prêter l'oreille) et en l'absence de l'obstacle (l'indifférence du cœur et son détournement de la compréhension du sens des versets récités), la réaction (le fait de bénéficier du Coran et de s'en souvenir) se réalise parfaitement.

COMMENT RÉCITER LE CORAN?

Allah le Très Haut a dit: **< Et récite le Coran lentement et clairement >** [73:4]: récite-le lentement et doucement car cette façon va t'aider à le comprendre et à méditer

dessus.
Oum Salama t a été interrogée au sujet de la récitation de l'Envoyé d'Allah (psl) , elle répondit: l'Envoyé d'Allah récitait verset par verset: < **Au nom du Tout Miséricordieux, du Très Miséricordieux** (arrêt) **Louange à Allah Seigneur des Mondes** (arrêt) **Le Tout Miséricordieux le Très Miséricordieux** (arrêt) **Maître de Jour de la Rétribution** (arrêt) > [1:1à4].
Il est souhaitable de le psalmodier, d'essayer de le faire avec une belle voix et ne pas hâter sa récitation.
Le Messager d'Allah (psl) a dit: ***"Essayer d'améliorer vos voix lors de la récitation, car une belle voix accroît la beauté du Coran"***.
Ibn Mess'oud a dit: « Ne soyez ni très lent, ni très rapide dans sa récitation, arrêtez-vous à chaque fois qu'un verset inspire l'émerveillement, faites réagir vos cœurs et n'ayez pas pour seule intention de terminer la sourate ».
Il n'est pas autorisé de dire à la fin de la récitation: "Allah le Puissant a dit la vérité - sadaqa Allahoul 'azim -", car la récitation du Coran est une adoration et il ne nous appartient pas d'y ajouter quoi que ce soit sauf si le Législateur (Allah) nous le permet et il n'y a aucun texte qui le permet:
L'Envoyé d'Allah était (un jour) en train d'écouter la récitation d'Ibn Mess'oud, et lorsqu'il arriva au verset:
< Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin, et que Nous te (Mohammed) feront venir comme témoin contre ces gens-ci? > [4:41], il e lui dit: ***"Arrête-toi là"***.
Ibn Mess'oud n'a pas dit: "sadaqa Allahul 'azim" et le Prophète e ne le lui a pas recommandé.
Ceci est une innovation, elle a fait éteindre une sunna qui est l'invocation d'Allah (à la fin de la récitation); l'Envoyé d'Allah e avait dit : ***"Celui qui récite le Coran, qu'il invoque Allah en se rapprochant de Lui par cette récitation".***
Il est donc souhaitable pour le récitateur de demander à Allah ce qu'il veut après la récitation, de se rapprocher de Lui par ce qu'il a récité car elle fait partie de l'œuvre salutaire qui aide à ce que l'invocation soit exaucée.

"LE CORAN EST UN TÉMOIGNAGE EN TA FAVEUR OU CONTRE TOI"

Ce titre fait partie d'un hadith authentique rapporté par Moslim, il classifie les récitateurs en deux catégories:

1. un récitateur en faveur duquel le Coran va témoigner le jour de la Résurrection: c'est celui qui s'est soumis à ses ordres, s'est écarté de ce qu'il a interdit, jugeant licite tout ce qu'il a autorisé et jugeant illicite tout ce qu'il a interdit, a jugé avec ses lois, s'en est remis à lui (dans chaque dispute), a montré sa satisfaction vis à vis de ce qu'il (le Coran) juge, a médité sur ses signes conformément aux paroles divines:

< [Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur Ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent > [38:29]. Ce genre de personnes le récite souvent, essaient de l'apprendre par cœur, écoutent fréquemment sa récitation par un autre: dans une station de radio réservée à la récitation du Saint Coran (station d'Arabie Saoudite et autres) ou à partir d'une cassette

enregistrée par des récitateurs célèbres comme Al Manchaoui, Al Hossari et autres, bénéficiant ainsi lui et sa famille de cette récitation.
S'il récite ou écoute les paroles divines suivantes: < **Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements** > [17:34] il court aussitôt pour remplir ses engagements envers son Seigneur et ses frères.
2- Un récitateur contre lequel le Coran va témoigner: c'est celui qui n'obéit pas à ses ordres, ne s'écarte pas de ses interdits, ne rend pas licite ce qu'il a autorisé, n'interdit pas ce qu'il a interdit, ne juge pas avec ses lois, ne s'en remet pas à lui, n'est pas satisfait de son jugement, sa compréhension, la méditation sur ses signes, sa mise en pratique importent peu pour lui même s'il a l'habitude de réciter ou d'écouter le verset suivant: < **Puis proférons exécration réciproque en appelant la malédiction d'Allah sur les menteurs** > [3:61]; tu le trouves souvent mentir sur les gens dans ses discours, dans ses engagements, dans ses relations sociales et dans ses contrats.
C'est très dommage car tu constates que certains mécréants s'évertuent de sincérité dans leurs relations sociales, leurs contrats et leurs engagements. Et mon fils m'a raconté qu'il a visité un jour un parc zoologique à Paris et a vu un animal qui a deux mains et qu'il parvient à attraper tout ce qu'on lui lance, un des témoins (un musulman) de la scène qui n'avait rien à lui jeter faisait des signes de sa main en faisant comprendre à l'animal qu'il lui a jeté quelque chose. Le gardien du zoo intervînt aussitôt et a blâmé ce musulman d'avoir menti à l'animal!!
Cette histoire nous rappelle celle de l'Imam Al Boukhari -qu'Allah lui soit miséricordieux- lorsqu'il fît un voyage vers un pays lointain pour prendre le hadith de quelqu'un dont il a entendu parler, quand il arriva, après un voyage pénible, il le trouva en train d'appeler un animal de sa main et en soulevant le pan de sa robe pour lui faire croire qu'il va lui donner à manger. Aussitôt l'Imam Al Boukhari fît demi-tour et n'a pas pris de lui le hadith, car celui qui ment à un animal peut mentir dans ce qu'il rapporte du Prophète e .
On remarque que beaucoup de gens mentent sous prétexte qu'ils plaisantent ou mentent à leurs enfants et ne savent pas que tout ceci est enregistré dans le registre de leurs actes.
Le Prophète (psl) a dit: ***"Je garantis une maison dans les faubourgs du Paradis à celui qui se sera abstenu de mentir même quand il plaisante"***.
Il est de ton devoir, cher frère musulman, de mettre en pratique ce que tu lis et ce que tu entends réciter du Coran pour qu'il soit un argument pour toi et non contre toi, surtout si tu fais partie de ceux qui l'apprennent par cœur et étudient ses différentes sciences et son exégèse, car beaucoup de ceux qui gardent le Coran en mémoire et ses exégètes n'appliquent pas, comme il se doit, ses prescriptions et ne se parent pas de ses vertus.
Il y a des gens qui ont appris par cœur le Coran et se sont intéressés longtemps à son exégèse, mais ne se gênent pas de mentir et d'accuser leurs frères de mauvaises choses avec une impudicité et des paroles grossières, sans raison valable.
L'un d'eux a dit d'un grand savant du hadith, qui a un bon dogme -salafi-, qu'il est en train de brûler dans le feu de la Géhenne!! Et il s'est attaqué à l'un de ses frères dans le sanctuaire de la Mecque et lui lança: "Ô ignorant! Ô égaré! Qui tu es pour me répondre?!!!", sachant que son frère lui a donné bon conseil et lui a montré ses erreurs avec douceur. L'orgueil s'empara de lui, il s'est disputé avec violence et grossièreté dans la Maison Sacrée d'Allah alors que l'associateur d'avant l'Islam respectait le Sanctuaire Sacré - al Haram - s'il rencontre le tueur de son père il s'en écarte par respect de cet endroit. Qu'a donc gagné cet homme de son apprentissage du Coran et de son exégèse?

Sans doute tout cela sera un témoignage contre lui comme a dit le véridique, le digne de confiance: ***“Et le Coran est un argument pour ou contre toi”***. Je connais un de ceux qui ont tout le Coran en mémoire mais l’a utilisé comme métier: il le récite sur les morts et prends de l’argent en échange et participe aux festins organisés à ces occasions, sachant que le Prophète (psl) en a averti sa communauté:
“Récitez le Coran, mettez-le en pratique, ne vous en détournez pas, ne l’utilisez pas pour aller à l’extrême dans votre religion, ne le prenez pas comme source de subsistance, et n’en faites pas un objet de rivalités”.
“Récitez le Coran et demandez ce que vous voulez à Allah à la suite de cette récitation car viendra un jour où des gens vont réciter le Coran et demanderont aux gens un prix en échange de cette récitation”.

LA MISE EN GARDE CONTRE L’ABANDON DU CORAN

Allah le Très Haut a dit: **< Et le Messager dit: “Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée!” >** [25:30].
Le Très Haut nous informe que Son messager a dit: **< “Seigneur mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée!” >** car les associateurs ne prêtaient pas attention à ce Coran et ne tendaient pas leurs oreilles à sa récitation comme Allah a dit d’eux: **< Et ceux qui avaient mécru dirent: “Ne prêtez pas l’oreille à ce Coran, faites du chahut (pendant sa récitation), manière de le vaincre” >** [41:26].
Lorsqu’ils entendaient réciter le Coran, ils le couvraient de chahut et de discussions à voix haute: et ceci est une façon de le prendre pour une chose délaissée.
D’autres façons de le prendre pour une chose délaissée:

1. perdre la foi et la confiance en lui
2. ne pas méditer sur ses versets et ne pas faire l’effort de le comprendre
3. ne pas le mettre en application et ne pas se soumettre à ses ordres et ses interdits
4. s’en passer et préférer à lui la poésie, la chanson, les plaisants discours et autres frivolités
5. prendre une voie inspirée d’autres (livres) que de lui

Nous implorons Allah le Généreux, l’Omnipotent de nous écarter de tout ce qui attire sa colère et de nous aider à œuvrer dans ce qui attire Sa satisfaction tels que l’apprentissage du Coran, sa compréhension, sa mise en application nuit et jour conformément à ce qu’Il aime et agréé, Lui le Généreux, le Grand Donateur.